

# **CONSEIL MUNICIPAL DE NEVERS**

**SÉANCE DU VENDREDI 25 AVRIL 2014**

**COMPTE RENDU DES DEBATS**

Numéros	Titres	Rapporteurs	Pages
<b>2014-000</b>	Désignation de deux secrétaires de séance.	M. le Maire	5
<b>2014-055</b>	Création des conseils de quartiers.	M. le Maire	5
<b>2014-056</b>	Création de 2 postes d'adjoints aux quartiers.	M. le Maire	19
<b>2014-057</b>	Election des adjoints aux quartiers.	M. le Maire	20
<b>2014-058</b>	Fixation des taux des taxes ménages 2014.	M. Suet	22
<b>2014-059</b>	Décision modificative N°2.	M. Suet	44
<b>2014-060</b>	Indemnités de fonctions des élus municipaux	M. le Maire	45
<b>A</b>	- Indemnité du maire		
<b>B</b>	- Indemnité des adjoints		
<b>C</b>	- Indemnité des conseillers municipaux titulaires d'une délégation du maire		
<b>D</b>	- Indemnité des conseillers municipaux non titulaires d'une délégation		
<b>2014-061</b>	Musée de la Faïence de Nevers, exonération du droit d'entrée à l'occasion de grandes manifestations culturelles nationales ou internationales.	Mme Lorans	56
<b>2014-062</b>	Programme « Prêt bonifié aux vitrines rénovées » : participation de la Ville.	M. le Maire	57
<b>2014-063</b>	Société Look cycle : organisation de la course cyclosporitive « La Look », convention de partenariat avec la Ville.	M. Maillard	57
<b>2014-064</b>	I. S. A. T. Institut Supérieur de l'Automobile et des Transports : attribution d'une subvention de fonctionnement.	M. Francillon	58
<b>2014-065</b>	Demande de surclassement démographique de la Ville.	M. le Maire	59

<b>2014-066</b>	Etablissements publics de coopération intercommunale.  - S. Y. M. O. Syndicat Intercommunal pour la restauration collective.  - S. I. E. E. E. N. Syndicat Intercommunal d'Electricité d'Energie et d'Equipement de la Nièvre.  Désignation des représentants du conseil municipal	M. le Maire	60
<b>2014-067</b>	C. C. A. S. Centre Communal d'Action Sociale : Conseil d'administration, composition et désignation des représentants du conseil municipal.	M. le Maire	63
<b>2014-068</b>	Commission d'ouverture des plis d'offres en matière de délégation de service public, désignation des représentants du conseil municipal.	M. le Maire	65
<b>2014-069</b>	Commission consultative des services publics locaux : composition et désignation de ses membres.	M. le Maire	67
<b>2014-070</b>	Commission de contrôle des comptes dans le cadre des conventions financières : désignation des représentants du conseil municipal.	M. le Maire	69
<b>2014-071</b>	Groupements de commande : désignation des membres de la commission d'appels d'offres de la ville auprès des commissions d'appels d'offres des différents groupements.	M. le Maire	70
<b>2014-072</b>	Commissions municipales : création et désignation des membres du conseil municipal.	M. le Maire	71
<b>2014-073</b>	Etablissements scolaires du 1 <sup>er</sup> degré divers organismes ou associations liées à l'enseignement : désignation des représentants du conseil municipal.	M. le Maire	73
<b>2014-074</b>	Etablissements scolaires du 2 <sup>nd</sup> degré : désignation des représentants du conseil municipal.	M. le Maire	74
<b>2014-075</b>	Etablissements d'enseignement supérieur : désignation des représentants du conseil municipal.	M. le Maire	75
<b>2014-076</b>	Organismes d'insertion et de médiation : désignation des représentants du conseil municipal.	M. le Maire	76

<b>2014-077</b>	Organismes concernant la santé et les personnes âgées : désignation des représentants du conseil municipal.	M. le Maire	77
<b>2014-078</b>	Organismes à caractère économique, urbanisme et divers : désignation des représentants du conseil municipal.	M. le Maire	78
<b>2014-079</b>	Organismes à caractère culturel et touristique : désignation des représentants du conseil municipal.	M. le Maire	80
/	Nouveau centre aquatique : suspension du projet pressenti, Information du conseil municipal.	M. le Maire	81

*La séance est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de M. Denis THURIOT, Maire de Nevers.*

M. le Maire – Mesdames messieurs les adjoints, mesdames messieurs les élus, chers collègues, mesdames, messieurs, je vous propose de commencer cette séance de conseil municipal du 25 avril. Il est d'ailleurs assez chargé, notamment par un certain nombre de désignations.

Je vais d'abord faire état des procurations : M. Mahamadou Sangaré à Mme Catherine Fleurier, Mme Elisabeth Gaillard à Mme Danielle Franel, Mme Nadia Fettahi à M. Daniel Devoise. Pour les personnes délégataires de ces procurations, pensez à voter deux fois, pour éviter toute ambiguïté, notamment pour les votes à main levée.

#### **2014-000 Désignation de deux secrétaires de séance**

M. le Maire – Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance M. Guy Grafeuille pour « Nevers à Venir ». Pour le mouvement dit d'opposition, je vous laisserais proposer un nom.

M. Sainte Fare Garnot – Si Delphine Fleury accepte, elle fait cela très bien.

Nous avons une procuration de Mme Royer. Il faut que nous la retrouvions mais nous vous la faisons passer pendant la séance.

M. le Maire – C'est noté. Merci.

#### **2014-055 Création des conseils de quartiers**

M. le Maire – Je vous propose d'appeler, en première délibération, la création des conseils de quartiers.

L'article L2143-1 du Code général des collectivités territoriales (C. G. C. T) rend obligatoire la création de conseils de quartier dans les communes de plus de 80 000 habitants. Les communes dont la population est comprise entre 20 000 et 79 999 habitants ont, quant à elles, la faculté de créer des conseils de quartier en application du dernier alinéa de l'article précité du C. G. C. T et selon les mêmes modalités que les communes de plus de 80 000 habitants.

C'est ainsi que je vous propose la création de deux conseils de quartier qui redécoupent le territoire en 2 pôles pour faciliter l'efficacité des deux conseils de quartier, afin de lisser les découpages antérieurs et de retisser de la cohésion.

*[Vous avez derrière moi la proposition de découpage qui s'affiche]*

Le découpage proposé tend à équilibrer les deux conseils de quartier et leurs missions, en termes d'habitat, de problématiques socio culturelles et économiques, de dispositifs et de population.

Il semble pertinent de dessiner un territoire péri-fluvial autour de la Loire, afin de traiter dans leur globalité les atouts et difficultés de ce secteur.

Ce découpage ne détermine pas le partage de l'investissement des deux adjoints rattachés qui œuvreront ensemble sur les deux conseils de quartier.

Le premier conseil dénommé Nord rassemblera les quartiers suivants :

- Montôts-Grande Pâtur
- Alsace Lorraine-Ronde
- Maupas-Victor Hugo
- Banlay
- République-Préfecture
- Champs Pacaud-Mouesse

Le second conseil dénommé Sud rassemblera les quartiers suivants :

- Eduens-Montapins
- Centre-ville
- Cathédrale-Jonction
- Bords de Loire-Patûreaux
- Baratte-Courlis

Chaque conseil de quartier sera composé des 4 collèges suivants :

- ✓ Le collège des représentants du conseil municipal élus en son sein comportant 6 membres dont les adjoints de quartier président de droit des conseils de quartier. La durée de leur mandat correspond à celle du conseil municipal.
- ✓ Le collège des personnes qualifiées issues des institutions et des acteurs économiques présents dans le quartier (écoles, collèges, lycées, administrations...) œuvrant essentiellement en direction des habitants du quartier comportera entre deux et quatre membres par compétence.
- ✓ Le collège des associations ayant une activité dans le quartier, ou visant à en avoir, comportera également un nombre de membres compris entre deux et quatre par compétence.
- ✓ Le collège des habitants domiciliés dans le quartier pourra être composé de personnes qui ne participeront pas à tous les conseils, en fonction de leurs compétences, de leur intérêt et de leur disponibilité.

Un appel public à candidatures sera organisé pour sélectionner les membres du conseil de quartier selon les modalités suivantes :

- Le collège des personnes qualifiées et celui des associations désigneront elles-mêmes leurs représentants au sein du conseil de quartier.
- Le collège des habitants élus par les habitants présents lors de la constitution des conseils de quartier.

Le mandat des membres du conseil de quartier (à l'exception des élus municipaux) est de trois ans. Il est renouvelable étant entendu qu'au sein du collège des personnes qualifiées et de celui des associations, priorité sera donnée aux représentants dont la candidature n'aura pu être retenue lors du premier mandat de trois ans.

Je vous propose que les conseils de quartier soient co-présidés par les deux adjoints en charge des quartiers. Chacun des adjoints référents «aux quartiers» assurera une présence assidue au sein des dits conseils, dans la complémentarité des missions qui sont confiées à chacun.

Ils ont pour mission :

- ✓ D'animer un espace de dialogue et de relation entre les membres des conseils et les représentants du conseil municipal,
- ✓ De mobiliser l'expertise d'usage des membres des conseils de quartier pour en faire un lieu de négociation et de construction de la décision politique,
- ✓ De faire vivre une instance d'information, d'éducation et d'apprentissage à la citoyenneté active.

Pour cela, des réunions régulières thématiques seront proposées aux membres des conseils de quartier, afin d'élaborer la construction d'un phasage et d'outils d'évaluation dans le suivi des actions menées par les conseils de quartier.

La fréquence de ces réunions sera à définir avec les membres des conseils de quartier. Deux réunions par an rassembleront les deux conseils de quartier par voie de délégués choisis par chacun d'eux, afin de partager les expériences et les savoir-faire visant à redonner du lien sur l'ensemble du territoire, mais aussi de mutualiser les actions et les outils relatifs aux problématiques rencontrées sur les différents quartiers.

En outre, une démarche plus individuelle de proximité sera menée par les deux adjoints et les délégués auprès des habitants au sein des mairies de quartier. Les adjoints seront présents deux fois par mois dans chacune des mairies de quartier. Il s'agira d'être à l'écoute des questions de façon plus individuelle et de les traiter en respectant les particularités de chacun, tout en intégrant les objectifs plus généraux des conseils de quartier.

Un règlement intérieur viendra préciser et concrétiser ces orientations, ainsi que les modalités de fonctionnement des deux conseils de quartier. Il sera élaboré et validé par les membres des conseils de quartier.



Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, je vous propose :

- de décider la création de 2 conseils de quartier,
- d'approuver les périmètres de chacun d'entre eux,
- et d'accepter leur composition ainsi que le mode de désignation et d'élection de leurs représentants.

Enfin, je vous demande de bien vouloir procéder à la représentation proportionnelle à la désignation des 5 représentants du conseil municipal auprès de chacun des 2 conseils de quartiers cités plus haut :

- quartiers Nord
- quartiers Sud

Je vous rappelle que le vote est en principe à bulletin secret sauf si vous êtes tous d'accord pour voter à main levée. Il n'y a pas d'opposition pour un vote à main levée ? Très bien, je vous remercie.

J'ai bien la procuration pour Mme Royer. Je vous en remercie.

Pour la désignation des cinq représentants et puis les propositions que je vous fais dans la construction, qui s'oppose ?

M. Sainte Fare Garnot – Nous avons préparé des interventions politiques.

M. le Maire – Sur ce sujet-là ?

M. Sainte Fare Garnot – Sur le principe de la création de ces conseils.

M. le Maire – Je vous cède la parole...

Mme Fleury – M. le Maire, chers collègues, je me réjouis de constater, au travers de cette délibération, la volonté de poursuivre le travail initié lors de la dernière mandature, concernant la mise en place des conseils de quartiers. Avant de voter cette délibération, j'aurais quelques précisions à vous demander.

En 2008, nous avons voulu la création des conseils de quartiers, convaincus que la démocratie locale doit permettre aux citoyens actifs qui le désirent, de s'exprimer sur les projets de la ville et faire valoir leurs propres idées, mais aussi d'élargir le cercle des citoyens qui prennent part au débat. La création des conseils de quartier, dans le cadre de la loi du 25 février 2002 relative à la

démocratie de proximité, correspond à cette volonté. L'équipe municipale majoritaire en 2008 a fait de cette volonté un marqueur fort de la politique municipale en créant, non seulement, les onze conseils de quartiers, mais aussi les mairies de quartiers (qui ne sont pas des mairies annexes), un service municipal dédié et des adjoints de quartiers pour que la politique de proximité ne soit pas qu'un concept creux mais s'incarne réellement dans le quotidien des habitants. Proximité, créativité, sens des responsabilités et esprit constructif ont donc caractérisé ces espaces de débat et de projet, durant les cinq dernières années.

Le rôle du conseil de quartier, tel que nous l'avions souhaité, était de favoriser la rencontre des différents acteurs et habitants, la confrontation des idées, l'élaboration de projets et de propositions et la concertation, tout en veillant à ce que des projets concrets d'amélioration du cadre de vie et de conditions de vie des habitants voient le jour. Permettez-moi de citer quelques exemples mis en place sur un territoire que je connais particulièrement bien. A l'est de la ville, ont été mis en place :

- les jardins en partage et la minirette aux Courlis ;
- un espace de fitness aux Bords de Loire. Cet espace à une vocation beaucoup plus large. C'est un équipement tout à fait innovant, le premier de ce type dans la Nièvre ;
- un autre projet devait aboutir cette année, l'aménagement de la Place du 1<sup>er</sup> Régiment du Morvan, au Mouësse. Il a été conçu en lien avec les étudiants de l'E. S. A. A. B, les commerçants et les écoles du Mouësse.

Il s'agissait pour nous de faire avec les habitants plutôt que de faire uniquement pour les habitants. Parmi les enseignements tirés de cette expérience et de son fonctionnement, pendant ces cinq ans, c'est qu'il est indispensable, pour que les conseils de quartiers fonctionnent mieux et jouent pleinement le rôle qui leur est assigné, de leur donner plus d'autonomie. Il s'agit, notamment, de permettre que la présidence de ces conseils de quartiers soit assurée par un habitant plutôt que par un élu, même s'il est important d'avoir des adjoints de quartiers qui animent ces instances.

Il faut également de l'autonomie au niveau budgétaire en permettant, par exemple, qu'une partie du budget, alloué aux projets qui sont portés par les conseils de quartiers, soit de type budget participatif. Ce sont certainement des propositions que nous aurions faites pour remettre en place ces conseils de

quartiers. Ces propositions sont également portées au niveau national. Tout un réseau a été mis en place puisque dans certaines villes, y compris celles de strate comparable à la nôtre, les conseils de quartiers ont vu le jour, il y a plus d'une dizaine d'années. Une expérience et un retour existent sur leur fonctionnement. Il promet plus d'autonomie allouée aux conseils de quartiers. Ne voyez pas, dans mes propos, de procès d'intention. Je me contente de faire un constat en fonction des éléments dont je dispose. Ce n'est pas, a priori, les options prises par votre équipe pour ces deux super conseils de quartiers. Cela ne m'empêchera pas de voter favorablement pour cette délibération mais, j'ai quand même, comme je vous le disais en introduction, quelques questions et précisions.

Vous nous demandez d'accepter par le vote la composition ainsi que le mode de désignation et d'élection des représentants. J'ai bien lu qu'il y aurait un règlement intérieur, qui va être établi, pour concrétiser les orientations par rapport au fonctionnement. Avez-vous une idée, même approximative, du moment où ce règlement intérieur pourra être proposé ?

J'avais deux remarques également pour ce qui prévaut à la constitution des conseils de quartiers, tels que vous nous les proposez. C'est plutôt une bonne idée d'avoir redessiné un territoire péri-fluvial autour de la Loire. C'est un bon principe pour définir une zone géographique. Je crains que les problèmes socioculturels et économiques ne soient pas exactement les mêmes aux Courlis et aux Montapins. Avez-vous peut-être une précision à nous apporter ? Je crains que les problèmes concrets vécus par les habitants, dans chacun de ces quartiers, soient, non pas lissés, mais plutôt dilués par la zone géographique énorme qui prévaut à la création de ces conseils de quartiers. Sans attendre le règlement intérieur, vous avez peut-être, là encore, des précisions à nous apporter.

Concernant la composition des différents collèges, il est dit que pour le collège des associations, ce sont les associations ayant une activité dans le quartier ou visant à en avoir. Qu'est-ce que cela signifie exactement ? Est-ce que cela veut dire que n'importe quel citoyen, qui aura l'intention de créer une association dans un quartier, aura vocation à siéger de fait au niveau de ce collège ?

Dans le collège des habitants, il est dit qu'il pourra être composé de personnes qui ne participeront pas à tous les conseils en fonction de leur compétence, de leur intérêt et de leur disponibilité. Est-ce que cela fait référence au fait que les réunions seront ouvertes au public ? Sinon, qui sont ces personnes ? Des habitants d'autres quartiers peuvent quand même assister aux conseils de quartiers ? Quelle est leur place ? Est-ce qu'ils constituent véritablement le collège des habitants ou est-ce qu'ils assistent uniquement aux travaux du conseil de quartier ?

Dans le collège des habitants élus par les habitants présents lors de la constitution des conseils de quartiers, quels moyens sont prévus pour faire un appel aux citoyens qui voudraient s'engager dans les conseils de quartiers ? Quelle publicité allez-vous en faire (« Journal du Centre », magazine municipal, internet...) ? Quelle modalité prévaudra pour le vote ? Ce sera difficile, lors de la première réunion, que des habitants qui ne se connaissent pas forcément soient en mesure de voter pour d'autres habitants. Que faut-il pour qu'un habitant soit candidat ? Sa bonne volonté suffit-elle ? Doit-il être obligatoirement habitant du quartier ?

Le fait que ces habitants soient élus leur confère une fonction. Cela va nécessiter de rendre des comptes. L'élu accède à une légitimité que n'a pas le bénévole ou le volontaire. Qu'est-ce que cela confère dans le fonctionnement des conseils de quartiers ?

Concernant le budget alloué au fonctionnement de ces conseils de quartiers, avez-vous une idée, sans rentrer dans la précision des choses, de ce qui sera alloué ?

J'en ai terminé pour les questions.

M. le Maire –

Je vous remercie de vos observations et de vos questions. Je suis satisfait que vous adhérez au principe de ce projet, même si certains détails vous interpellent. Le redécoupage est justifié, malheureusement, par une baisse de la population, constatée depuis un certain nombre d'années, et par la volonté d'accentuer la cohésion entre les quartiers. Des personnes, censées s'occuper des problèmes des Montapins, pourront aussi connaître les difficultés des quartiers des Courlis, par exemple. Il faut cesser de focaliser sur certains quartiers. C'est notre ambition.

La séparation de la Loire recueillera tout notre intérêt, sur tous les thèmes. En ce qui concerne l'appel à candidatures, nous l'avons fait pour les personnalités du CCAS, comme nous le verrons plus tard. Nous l'avons diffusé par voie de presse. Nous en ferons de même.

Je vais passer la parole à Mme Christine Villette pour une réponse plus détaillée.

Mme Villette –

Chers collègues, bonsoir. Je vais tenter de répondre aux questions posées. Je reprends dans l'ordre, Mme Fleury, si vous le permettez, en espérant ne rien oublier.

Concernant la rédaction du règlement intérieur, nous avons envisagé de le reconstituer et de l'élaborer en partenariat avec les membres des conseils de quartiers qui, à ce jour, ne sont pas encore conçus. La première étape sera de constituer les nouveaux conseils de quartiers, tels que présentés, et de rédiger collectivement et de valider, avec une présence très grande des habitants. Le mode de représentativité de ces habitants se fera par voie d'élection. Cela nous semblait conforme à notre vision de la démocratie participative que nous souhaitions mettre en place et qui nous était demandée. Cette proposition est conforme à nos engagements.

Comme vous l'a rappelé M. le Maire, nous allons utiliser les médias habituels. Nous allons bien évidemment nous appuyer sur les réseaux existants, les gens qui faisaient partie des conseils de quartiers. Ils se sont manifestés auprès de nous. Il ne s'agit pas de faire table rase de l'existant mais de partir d'un diagnostic, de s'appuyer sur les personnes ressources, les mairies de quartiers, les centres sociaux, tous les partenaires socioculturels associatifs et économiques. Ils sont demandeurs de cette information et la feront passer. Lors de la constitution des conseils de quartiers, nous ferons des appels à candidatures concernant les habitants. Chacun sera informé que, lors de cette constitution, il pourra présenter sa candidature.

Par expérience, nous avons constaté que, malheureusement, dans le cadre de la démocratie participative et de la représentativité des habitants, nous ne sommes jamais débordés par un trop grand nombre. L'idée de constituer un conseil d'habitants renouvelable, c'était permettre aux gens d'avoir la continuité de l'information et l'implication dans la vie des conseils même s'ils ne peuvent pas être là, à tous les conseils. Cela peut parfois être décourageant. Nous savons qu'à l'usage des gens se démotivent, ont du mal à être présents à chaque fois.

Cette proposition permet à chacun, sur un vivier d'habitants,

d'être présent en fonction de sa disponibilité, ses compétences, ses centres d'intérêt ou les questions particulières qu'il souhaite traiter dans les conseils. L'idée est de faire une proposition suffisamment ouverte, tout en maintenant une communication avec des comptes-rendus précis et assidus pour permettre à chacun d'être toujours impliqué dans les conseils même s'il ne peut pas être présent à chaque fois.

Concernant le mode d'élection, nous avons envisagé une rapide présentation pour que chacun puisse voter à main levée. Je doute qu'il soit nécessaire d'organiser quelque chose de plus formel.

Concernant les thématiques, nous avons proposé d'élaborer avec le conseil de quartier une feuille de route, un phasage, qui nous permettra de réunir les gens sur des thématiques particulières afin d'essayer d'optimiser les conseils, d'avoir un suivi et des réponses précises auprès des habitants et des différents collègues. Le suivi est important. Ces choses nous ont été demandées. Nous souhaitons vraiment les travailler.

Concernant la présence des élus, elle n'écrase pas du tout la participation des habitants. Dans le groupe « Nevers à Venir », nous avons souhaité faciliter la participation des citoyens. Nous ne nous voyons pas comme des gens qui allons empêcher les habitants de s'exprimer ou occuper l'espace décisionnel ou de réflexion. C'est bien essayer de faciliter les choses, de les suggérer, de les accompagner, de former cette démocratie participative parce qu'il ne suffit pas de la vouloir, des outils existent.

Le découpage proposé avec les différentes problématiques des deux grands quartiers, c'est aussi s'appuyer, non pas sur des différences qui relèvent de problématiques, mais sur des différences qui relèvent de savoir-faire, d'outils, d'analyses, de prospective, de concrétisation de projets que nous pouvons mutualiser sur les quartiers. Il faut essayer de s'appuyer sur du positif et ne pas toujours retenir des quartiers les problématiques qui parfois les particularisent. Je crois que nous avons la volonté de construire sur des choses positives et qui fonctionnent.

Quant au budget, dans l'immédiat, rien n'a été fixé. Avant de parler budget, il s'agit de préciser les diagnostics, de préciser le phasage et les objectifs opérationnels que nous donnerons. Le conseil de quartier doit aussi être porteur de ces demandes pour qu'elles puissent être étudiées, y compris en terme financier.

M. le Maire –

Merci Mme Villette de ces réponses tout aussi précises que les questions. Je pense que les principales attentes ont été apportées. M. Corde, allez-y...

M. Corde –

Un mot rapide, M. le Maire. Le propre d'un découpage c'est qu'il génère en lui-même, c'est sa force et sa faiblesse, une critique, qu'elle soit positive ou négative. Comme Mme Fleury l'a dit, le découpage proposé est intéressant mais il génère en lui-même une faiblesse qu'il faudra gérer. La délibération en fait montre d'ailleurs. Le Sud est très fortement structuré autour de la Loire. Vous l'avez voulu comme cela et cela a donc du sens. Par contrecoup, le quartier dit Nord peut apparaître moins cohérent de manière évidente. La carte nous montre qu'il n'y a pas de lien aussi puissant au Nord qu'au Sud. La ligne de chemin de fer ne m'enthousiasme pas pour faire un lien au Nord, autour d'un fil, comme l'idée du fil de Loire sur le Sud.

Ce serait bien de bosser sur les noms. C'est personnel et cela n'engage pas le groupe. Nous avons des noms de cantons qui étaient également des noms de Nord, Sud ou Centre. Ce n'est pas très enthousiasmant. Travailler sur des noms de quartiers n'est pas mal pour fédérer un projet de quartier. Le projet s'incarnerait dans un nom et serait porté par des habitants.

Je regrette une décision : la coprésidence des conseils de quartiers. J'aurais préféré que chaque élu, que chaque adjoint ait un quartier. Cela permet plus de simplicité et de lisibilité dans le paysage. J'ai parfois vu la relation particulière que les habitants peuvent avoir avec leur adjoint de quartiers, leur sentiment de fierté. Maintenant, les adjoints de quartiers seront indistinctement sur l'ensemble de la ville. Je trouve que c'est dommage d'avoir deux adjoints de quartiers pour deux quartiers. Je comprends la logique mais j'aurais préféré avoir un adjoint de quartier par quartier, clairement identifié, pour avoir une photo qui permet de se reconnaître immédiatement.

M. le Maire –

Je vous remercie. Il est vrai qu'une ligne de chemin de fer n'a pas le même charme que la Loire. Nous n'avons pas pu trouver deux Loire ! Rien n'est parfait mais je pense que cette construction est intéressante. Nous avons voulu volontairement sortir du schéma antérieur, non pas parce que c'était le vôtre, mais parce que ma modeste expérience, et partagée avec d'autres, nous a démontré que les adjoints de quartiers n'étaient pas suffisamment identifiés. Nous avons voulu pallier à cela, en confiant une présidence et une vice-présidence alternative. Cela permettra également une cohésion entre les deux découpages, en tout cas d'y contribuer davantage.

M. Sainte Fare Garnot...

M. Sainte Fare Garnot –

J'ai d'abord un sentiment de satisfaction sur le point de principe : la politique de proximité que nous avons créée perdure, c'est une très bonne chose. Je le dis de manière ouverte et véritablement positive. C'est la preuve que cette politique a rencontré un écho, qu'elle correspond à un besoin et, sans doute aussi, à une évolution de notre démocratie. Je suis heureux que notre ville, à travers une majorité différente, continue à inscrire ses pas dans une politique que nous avons lancée.

Sur le découpage, nous en avons déjà parlé, vous faites un choix de réduire votre organisation autour de deux grands espaces et de deux adjoints. Il me semble, en l'occurrence, qu'il y a contradiction dans les notions. La proximité, nous le constatons tous à travers les différentes responsabilités que nous exerçons (municipales, associatives, économiques ou autres), nous montre que l'espace vécu par les habitants, lorsqu'il s'agit de leur quartier (notion au cœur de la proximité), est un espace très proche de chez soi, de l'espace de vie au quotidien. C'est la question du commerce de proximité, des quelques usages, équipements publics dans le quartier. De ce point de vue, nous considérons que, autant il est possible de construire en proximité avec deux adjoints plutôt que quatre (même si nous aurions préféré qu'il y en ait quatre), autant il nous paraît véritablement contradictoire, dans le principe même de construction que vous retenez, de vouloir faire de la proximité mais à des échelles qui ne sont pas celles vécues par nos concitoyens. J'ai entendu votre argument sur la volonté de décroiser les espaces sociaux et économiques, de faire que les habitants se rencontrent et discutent au-delà des seules limites de leurs connaissances habituelles et peut-être de leurs origines sociales. Je comprends et je trouve cela intéressant. En revanche, j'espère être démenti, mais malheureusement je pense ne pas l'être, je crains qu'un conseil par moitié de ville ne puisse pas aborder, de manière pertinente et proche, les différents quartiers d'une moitié de ville entière, c'est trop.

Si j'avais une proposition à faire, elle serait que dans le découpage, en s'appuyant sur deux adjoints puisque c'est le sens de votre construction, vous puissiez vous appuyer sur des espaces vécus plus proches de ces habitants. Il faut peut-être imaginer que chaque adjoint puisse s'appuyer sur plusieurs conseils plus proches des habitants. Sans quoi, la proximité que vous entendez faire perdurer, en réalité, reculera. Cela me paraît regrettable. Je vous fais cette proposition. Si elle recueille votre assentiment, nous voterons pour. Il faudra un peu de temps



d'expertise. Si vous entendez rester dans le cadre du découpage que vous proposez, pour ne pas nous opposer à une politique que nous défendons mais aussi parce que nous considérons qu'elle recule, nous nous abstenons. C'est une manière de donner sa chance à votre proposition tout en signifiant que nous pensons qu'elle n'est pas la bonne.

M. le Maire –

Il ne s'agit pas de faire de la continuité pour de la continuité. Il s'agit du constat d'un besoin. Il existe un réel besoin de se pencher, bien davantage que cela n'a été fait, sur la recréation de lien dans Nevers. C'est la première des choses qui nous motive.

Il ne me paraît pas contradictoire d'avoir ces binômes. Une présidence sera marquée avec une vice-présidence réciproque. Au contraire, c'est signe de lien entre ces deux zonages. Ils sont à la fois importants mais Nevers est tout petit. Je ne pense pas que cela présente de difficultés. Malheureusement, Nevers est trop petit. Ne faites pas de procès d'intention. Nous allons voir. Je pense que cela peut fonctionner de cette façon là.

Je vous avoue que j'étais un peu enjoué d'entendre Mme Fleury nous indiquer qu'elle voterait pour. Subitement, il y a un revirement parce qu'il y aurait une petite modification à laquelle je n'adhère pas. Je souhaite tester cette construction qui m'apparaît dans la continuité certes, mais différente. Il faut lui laisser sa chance. Je regrette cette opposition de principe.

M. Gaillard...

M. Gaillard –

Pour faire suite à l'intervention de Florent Sainte Fare Garnot, je souhaitais m'abstenir pour une autre raison. Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit et impose la création de conseils de quartier lorsque la population est supérieure à 80 000 habitants. Personnellement, j'aurais été favorable à une telle démarche si la ville comportait plus de 80 000 habitants. Je vous laisse constituer ces deux conseils de quartier. C'est plutôt positif parce qu'avant le millefeuille était suffisamment lourd. Vous l'allégez, c'est positif. Par contre, je ne vois pas bien comment cela va fonctionner. Je vous laisse faire et puis nous verrons à l'usage.

Je m'abstiendrai pour dire que je comprends que vous souhaitiez créer deux postes d'adjoints aux quartiers mais ce sont deux postes supplémentaires. Est-ce un alibi ? Je ne sais pas mais je vous laisse faire. Nous regarderons à l'usage. C'est quand même coûteux à l'heure où, en France, nous parlons de faire des économies. C'est un peu trop coûteux par rapport à ce

que j'aurais mis en place si j'avais été à votre place. Voilà la raison de mon abstention.

M. le Maire –

Je rappelle, encore une fois, que c'est obligatoire dans les communes de plus de 80 000 habitants. C'est une faculté dans les communes entre 20 000 et 79 999 habitants. Nous avons décidé de choisir d'exercer cette faculté. Ne nous faites pas non plus un procès d'intention. Vous parlez d'alibi, nous ne sommes pas dans cette logique-là. Nous avons réduit le nombre d'adjoints. Il a été certes réduit de facto par, malheureusement, la baisse de la population mais nous l'avons réduit encore davantage. Nous avons aussi ce souci d'une nécessité de recréer du lien dans la population neversoise. C'est la seule chose qui nous motive.

Je vous propose de passer au vote à main levée. Nous proposons une liste à la proportionnelle avec une constitution de quatre noms pour « Nevers à Venir » et un nom que nous laissons proposer à l'opposition supposée.

M. Grafeuille –

M. le Maire, mesdames, messieurs les adjoints et conseillers, mesdames, messieurs, nous proposons pour les quartiers Nord Mme Danielle Franel, Mme Christine Villette, M. Jean-Pierre Manse et Mme Anne Wozniak. Pour les quartiers Sud : Mme Christine Villette, Mme Danielle Franel, M. Hervé Barsse et M. Mohamed Lagrib.

M. le Maire –

Si vous souhaitez proposer un nom pour chaque quartier...

M. Sainte Fare Garnot –

Merci. Serait-il possible de mettre en place des suppléants ? Cela ne coûte pas d'argent. Cela permet simplement pour un élu, en l'occurrence pour notre sensibilité, lorsqu'il ne peut pas être présent, de bien veiller à ce que le travail de participation soit fait et alimenté. Du reste, si vous en ouvrez la possibilité, ce serait le cas pour tout le monde. Sans quoi, en s'appuyant sur une seule personne, c'est malheureusement le sort des oppositions, c'est ainsi, nous sommes peu nombreux. Cela rend tout de même, c'est vrai, la présence aux très nombreuses réunions municipales parfois délicates. Si vous pouviez ouvrir à un suppléant, cela ne change pas, il y aura à chaque réunion un seul représentant. Cela nous facilitera le fait d'être présent.

M. le Maire –

M. Grafeuille, vous souhaitez réagir ?

M. Grafeuille –

M. le Maire, mesdames, messieurs, si rien ne s'y oppose juridiquement, je ne vois pas pourquoi nous refuserions que quelqu'un puisse suppléer à l'absence d'un titulaire.

- M. le Maire – Nous avons prévu cinq titulaires par quartier.
- M. Grafeuille – M. le Maire, pour ce qui nous concerne, nous pouvons prévoir un seul suppléant pour remplacer l'un ou l'autre des titulaires. C'est inutile d'avoir quatre suppléants pour quatre titulaires.
- M. le Maire – Pour le groupe majoritaire, nous voterions pour quatre titulaires et un suppléant et pour l'opposition un titulaire et un suppléant. Cette formule vous convient ? Je vous laisse proposer un nom supplémentaire chacun.
- M. Grafeuille – Je propose Mme Catherine Fleurier comme suppléante dans chacun des deux quartiers.
- M. Sainte Fare Garnot – Pour le conseil Sud, ce serait donc Mme Delphine Fleury en titulaire et M. François Diot comme suppléant. Pour le Nord, M. Patrice Corde serait titulaire et Nathalie Charvy sa suppléante.
- M. le Maire – Je vous propose de passer au vote. Nous pouvons voter d'un bloc ou par quartier, comme vous le souhaitez. Comme il n'y a pas d'opposition, nous pouvons voter sur l'ensemble des deux conseils de quartiers.

*Opposition : 0*

*Abstentions : 9*

*Adopté*

Je vous remercie.

**2014-056      Création de 2 postes d'adjoints aux quartiers**

- M. le Maire – Je vous propose de passer à la création de deux postes d'adjoints aux quartiers. Ces postes viennent en supplément de ceux déjà institués par le conseil municipal, sans toutefois excéder 10 % de l'effectif légal de ce dernier.
- Les adjoints aux quartiers connaissent de toute question intéressant à titre principal le ou les quartiers dont ils ont la charge. Ils veillent à l'information des habitants et favorisent leur participation à la vie du quartier. Ils sont de plein droit officiers d'Etat Civil et Officiers de Police Judiciaire comme les autres adjoints.

Le maire peut leur confier, par ailleurs, des délégations de fonctions dont l'exercice donne droit à des indemnités de fonction.

A Nevers, l'effectif légal du conseil municipal étant de 39, le nombre maximum de postes d'adjoints supplémentaires ressort donc à  $39 \times 10 / 100 = 3,9$ , chiffre qui doit être arrondi à l'entier inférieur. Ainsi, ce sont 3 adjoints supplémentaires qui peuvent être ajoutés aux 11 adjoints déjà désignés lors de la réunion du conseil municipal du 15 avril dernier.

Aujourd'hui, je vous propose de créer 2 postes d'adjoints aux quartiers. Sur ce principe, je propose également de voter à main levée.

*Opposition : 0*

*Abstention : 9*

*Adopté*

2014-057

**Election des adjoints aux quartiers**

M. le Maire –

Nous allons passer à l'élection des adjoints aux quartiers, sachant que ce vote se fait à bulletin secret.

Considérant la création de 2 postes d'adjoints aux quartiers déterminée par la délibération précédente,

Je vous propose de bien vouloir procéder à l'élection des candidats aux 2 postes d'adjoints aux quartiers, **parmi les membres du conseil municipal, au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.** (La modification de l'ordre de présentation ou la radiation d'un nom entraîne la nullité du bulletin).

**Les listes de candidats aux fonctions d'adjoints au maire doivent comporter, au plus, autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner, soit 2.** La parité homme/femme doit être respectée sur le nombre total des adjoints, soit sur 13 : 6 femmes et 7 hommes ou 6 hommes et 7 femmes. Compte tenu qu'il y a déjà 6 adjoints hommes et 5 adjoints femmes, il convient donc de présenter un candidat femme et un candidat homme ou deux candidats femmes.

L'ordre de présentation des candidats doit apparaître clairement.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Quelles sont les listes de candidats ?

M. Grafeuille – Pour « Nevers à Venir », il s'agit de Mme Christine Villette comme 12<sup>ème</sup> adjointe et Mme Danielle Franel comme 13<sup>ème</sup> adjointe.

M. le Maire – D'autres listes ? Je vous remercie. Je propose de désigner comme assesseur pour le dépouillement du vote M. Christophe Gaillard s'il le veut bien. Non, cela ne vous enchante pas ?

M. Gaillard – C'est malvenu.

M. le Maire – Je propose alors M. Jacques Francillon. Vous vous absteniez mais vous ne souhaitez pas, dans l'opposition, être assesseur ? Il y a une opposition de principe ? Non, alors Mme Blandine Beltier, si vous le voulez bien. L'abstention n'empêche pas d'être assesseur.

*Vote à bulletin secret.*

M. le Maire – Je vais inviter les assesseurs à s'approcher de l'urne, Mme Beltier et M. Francillon. Je vous laisse le soin de procéder au dépouillement.

*Dépouillement du vote.*

M. le Maire – Le dépouillement du vote est le suivant :

- Nombre de votants : 30

- Nombre de suffrages déclarés nuls : 9

Les deux adjoints aux quartiers élus sont donc Mme Christine Villette et Mme Danielle Franel.

Avant de venir ceindre votre écharpe, je vais donc proclamer l'ordre du tableau. Les constitutions d'adjoints sont au complet.

Le maire : M. Denis Thuriot

Les 13 adjoints : Mme Amandine Boujlilat (1<sup>er</sup> adjoint), M. Xavier Morel (2<sup>ème</sup> adjoint), Mme Anne Wozniak (3<sup>ème</sup> adjoint), M. Guillaume Maillard (4<sup>ème</sup> adjoint), M. Michel Suet (5<sup>ème</sup> adjoint), M. Philippe Cordier (6<sup>ème</sup> adjoint), Mme Fabienne Dessartine (7<sup>ème</sup>

adjoint), M. Guy Grafeuille (8<sup>ème</sup> adjoint), Mme Véronique Lorans (9<sup>ème</sup> adjoint), M. Jean-Pierre Manse (10<sup>ème</sup> adjoint), Mme Yolande Frémont (11<sup>ème</sup> adjoint), Mme Christine Villette (12<sup>ème</sup> adjoint), Mme Danielle Franel (13<sup>ème</sup> adjoint).

Les 25 conseillers municipaux : M. Jacques Francillon, M. Mahamadou Sangaré, Mme Marylène Rocher, Mme Corinne Mangel, Mme Pierrette Concile, Mme Elisabeth Gaillard, Mme Myrienne Bertrand, Mme Catherine Fleurier, Mme Isabelle Kozmin, M. Hervé Barsse, M. Eric Pauron, Mme Nadia Fettahi, M. Daniel Devoise, M. Yannick Chartier, M. Guillaume Ciszak, M. Mohamed Lagrib, Mme Nathalie Charvy, M. Patrice Corde, Mme Nathalie Royer, Mme Delphine Fleury, M. François Diot, M. Florent Sainte Fare Garnot, M. Daniel Warein, Mme Blandine Beltier, M. Christophe Gaillard.

Je précise que les nouvelles adjointes auront une délégation. Mme Christine Villette, adjointe aux quartiers, à la délégation urbaine et la proximité, le lien social, la politique de la ville, le droit des femmes, sera épaulée par M. Mohamed Lagrib dans les relations avec les quartiers, par M. Jean-Pierre Manse pour les anciens combattants et Mme Catherine Fleurier pour la vice-présidence du CCAS.

Mme Danielle Franel, adjointe aux quartiers, à l'équilibre économique et social, chargée des structures socio-éducatives et famille, des liens intergénérationnels, sera épaulée par M. Mohamed Lagrib à l'accompagnement et au développement des projets.

Je vais inviter Mme Christine Villette à me rejoindre pour que je lui remette son écharpe d'adjointe.

Je vais proposer à Mme Danielle Franel d'en faire de même.

Je vous félicite donc toutes les deux pour cette élection et vous souhaite bon courage pour la charge de travail qui vous attend.

**2014-058**

**Fixation des taux des taxes ménages 2014**

M. le Maire –

Je vous propose de passer au point suivant, la fixation des taux des ménages pour l'année 2014. Cela correspond à des engagements de « Nevers à Venir » que nous avons voulu rapidement mettre en place. Je vais passer la parole à M. l'adjoint aux Finances M. Michel Suet.

M. Suet –

Merci M. le Maire. Chers collègues, vu le Code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Considérant que ces taux s'appliquent sur la base d'imposition de chaque contribuable neversois. Cette base est déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de Finances.

Vu le budget prévisionnel 2014 adopté par la majorité précédente, par délibération n°2014-017 du conseil municipal du 10 février dernier, prévoyant un produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget de 25 119 000 €,

Depuis, la Direction Générale des Finances Publiques nous a notifié l'évolution prévisionnelle des bases des taxes ménages pour 2014, à savoir :

- Taxe d'habitation : 54 560 000 € (+1,68 % par rapport aux bases définitives 2013)
- Taxe foncière bâtie : 48 915 000 € (+0,8 % par rapport aux bases définitives 2013)
- Taxe foncière non bâtie : 101 700 € (-5,36 % par rapport aux bases définitives 2013)

L'évolution prévisionnelle des bases tient compte de l'évolution du coefficient de revalorisation forfaitaire arrêté à 1,009 en Loi de Finances pour 2014 (article 86 Loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013).

Si la municipalité décidait de poursuivre la politique fiscale de maintien des taux de fiscalité de la majorité sortante, le produit fiscal à taux constants prélevés sur les contribuables s'élèverait à 25 185 948 €.

Compte tenu des engagements forts pris par l'équipe majoritaire en matière de baisse de la fiscalité communale lors de la campagne électorale, je vous propose d'appliquer une baisse proportionnelle des taux de fiscalité de près de 2,25% (coefficient de variation proportionnelle de 0,977490).

*Evolution proposée des taux pour l'année 2014 :*

- Taxe d'habitation de 20,72 % à 20,25 %, nouveau taux
- Foncier bâti de 28,18 % à 27,55 %, nouveau taux
- Foncier non bâti de 95,25 % à 93,11 %, nouveau taux

Le produit fiscal prélevé sur les contribuables sera donc de 24 619 013 €.

Le financement de cette baisse du produit fiscal de 566 935 € a été rendu possible par la mise en œuvre rapide de mesures d'économies dans le budget de la ville, notamment :

- Réduction des budgets alloués aux études : 196 K€
- Décision différée pour réflexion concernant le projet de patinoire : 130 K€
- Ajustement de la subvention d'équilibre du Centre communal d'action sociale (CCAS) sans remise en cause des actions sociales : 100 K€
- Réduction des dépenses de communication : 52 K€
- Résiliation des baux de location : 8 K€...

Cette première décision de baisse des taux de fiscalité, 20 jours après le début de notre mandat, constitue un signal fort envoyé aux habitants qui ont su nous faire confiance dans leur choix démocratique. Elle indique le sens de notre action et constitue le point de départ d'un nouveau cycle de dépenses maîtrisées, ainsi que la traduction d'un effort de baisse fiscale tant attendu par la population.

M. le Maire – Je vous remercie M. l'adjoint. M. Diot semble vouloir intervenir. Ce n'est pas obligatoire les interventions, ce n'est pas interdit non plus !

M. Diot – Vous me rassurez.

M. le Maire – Il n'y a pas de quoi être rassuré. M. Diot, vous avez la parole. Vous êtes galant, alors...

M. Sainte Fare Garnot – Merci de nous donner la parole sur un sujet aussi important. Il eût été surprenant que ce soit différent.

M. le Maire, mesdames, messieurs les conseillers municipaux, comme vous le savez, nous défendons nous aussi la baisse des taux. Nous l'avons proposée durant la campagne des élections municipales. Nous avons bien noté que vous avez fait de même. Du reste, beaucoup des listes en présence ont fait ce type de proposition, sans doute, pour agir sur l'attractivité de la ville. En tout cas, c'était le sens de notre ligne politique. Désormais, il existe un lien entre cette attractivité et les seuils fiscaux qui se pratiquent. C'est vrai dans le cadre de la compétition des territoires qui, progressivement, s'est imposée en France. C'est une réalité même si nous pouvons la regretter par ailleurs. C'est également nécessaire, à nos yeux, pour le pouvoir d'achat des



Neversois. Du fait de la crise et des difficultés de chômage et de précarité pour beaucoup de nos concitoyens, cette question essentielle s'impose chaque jour. Nous sommes donc sur le principe d'accord sur la proposition que vous indiquez.

Cette politique de baisse des taux de la fiscalité municipale doit être rendue possible par une baisse structurelle des dépenses de la ville, dégagant les marges nécessaires pour que cette baisse de recettes fiscales puisse être acceptée. C'est la politique que nous avons menée pendant six ans, avec succès et je le dis avec modestie mais c'est néanmoins un fait, avec le résultat de six millions d'euros d'économies réalisées sur le budget de fonctionnement et une maîtrise totale de nos dépenses, pendant tout le mandat. Elles n'ont pas augmenté du tout. Le niveau de dépenses de fonctionnement de la collectivité, en 2014, tel que nous l'avons proposé dans le cadre du budget municipal voté, il y a quelques semaines, est très exactement le niveau de dépenses que nous connaissions en 2008. Cela signifie qu'en dépit de l'inflation, nous n'avons connu aucune augmentation de dépenses, en six ans. Cela revient à 12 % d'économies de frais de fonctionnement, sur un budget de 50 millions d'euros de dépenses d'exploitation. Peu de collectivités peuvent s'enorgueillir d'un tel résultat. Cela explique, sans doute, qu'elles aient aujourd'hui été désignées, même si c'est sans doute discutable, comme ressources pour des économies, à l'échelle nationale. Nous avons tracé une voie qui a montré la possibilité de maîtriser nos dépenses.

J'indiquais hier soir, dans une enceinte différente, le conseil d'agglomération, la nécessité d'entrer sur ce chemin, à l'agglomération comme à la ville, et de continuer à l'arpenter.

Par ailleurs, la baisse des impôts ne saurait se traduire par une dégradation de la santé des finances municipales. Nous serons très vigilants sur ce point. La situation des finances qui vous a été transmise est bonne et doit le rester. C'est vrai en matière d'endettement. Nous avons rejoint la moyenne de l'encours de dette des villes de strate comparable, avec une baisse très considérable de cet encours. Il était de 58 millions d'euros en 2008. Il est redescendu à 45 en 2014. Nous veillerons à ce que ce niveau d'endettement reste maîtrisé.

De la même façon, l'autofinancement de la ville n'a cessé de croître dans le mandat précédent, permettant de garantir une capacité importante à investir. En conséquence, notre capacité à financer des travaux, à transformer la ville, a progressé de 7 millions, en début de mandat, à 10 en fin de mandat. Comme

M. Corde le précisera, nous veillerons à ce que ces niveaux soient préservés.

Notre analyse nous conduit à noter que, dans votre proposition, un certain nombre d'éléments appellent une critique. La baisse annoncée est trop faible pour avoir un impact réel sur le pouvoir d'achat des Neversois. Nous allons faire un exercice de calcul sur une feuille d'impôt du ménage moyen payant la totalité de ses impôts à Nevers. Je laisse chacun apprécier. Un tiers des Neversois est exonéré, un tiers est plafonné et un tiers paie la totalité. Si je prends un ménage type, dans le tiers qui paie en totalité ses impôts, sur une feuille d'impôts de 2 000 euros pour la taxe d'habitation, la différence sera de 14 euros. Certes, c'est bon à prendre et va dans la bonne direction mais cela paraît très insuffisant et ne correspond pas aux attentes de nos concitoyens. Pour le tiers plafonné, la baisse ne sera que de 7 euros par an. Cela ne permet pas d'aller très loin.

Nous avons cru comprendre, et c'est dit de manière respectueuse et sans esprit polémique, que vous proposeriez une baisse d'un point de la fiscalité. Un débat technique très complexe pourra avoir lieu, si vous le souhaitez, entre un point, un pour cent... Vous précisez que vous proposez une baisse de 2,25 % mais à partir du taux initial. Nous avons lu que vous baisseriez d'un point, or vous baissez d'un demi-point. Pour me faire comprendre, vous proposez de passer de 20,72 à 20,25 ce qui revient à une baisse d'un demi-point et non pas d'un point. Nous notons que cette première promesse n'est pas tenue.

Enfin, et c'est un point de vigilance pour l'avenir, nous avons œuvré, pendant six ans avec beaucoup de cœur, pour que les finances soient tenues. Elles se sont même améliorées malgré la crise, dans le mandat précédent. La baisse d'impôts proposée n'est pas financée par des économies pérennes ou structurelles. Cela pose problème et de vraies questions sur l'avenir et sur votre capacité, si d'autres mesures plus durables ne sont pas prises, à pouvoir tenir votre politique, avec un vrai risque de dévissage de nos finances, à la fois le risque d'une augmentation de notre dette mais aussi celui peut-être de lendemains qui ne correspondent pas à vos engagements de campagne. Si vous ne pouvez pas disposer des recettes nécessaires, vous aurez à choisir entre casser le service public ou ré-augmenter l'impôt, ce que personne ne souhaite, j'imagine.

Pour finir, sur le principe, nous avons donc des propositions politiques qui rejoignent les vôtres, à savoir la nécessité de baisser les impôts. Nous constatons que les moyens que vous

décidez d'utiliser pour y parvenir ne sont pas pérennes ni durables. Cela pose des questions sur la santé financière municipale de demain. Nous sommes très vigilants sur ce point. Pouvez-vous, ce soir, nous donner un certain nombre d'explications sur le modèle financier que vous entendez suivre ?

Certaines décisions économiques que vous prenez ne vont pas dans le bon sens. Je regrette, notamment, que vous entendiez différer la patinoire. C'est un langage fort poli pour dire deux choses. Soit vous entendez prendre d'autres mesures d'économie dans les mois à venir, mais alors pourquoi ne pas le faire dès maintenant ? Soit, avec une certaine difficulté à l'annoncer publiquement, la patinoire ne sera pas présente cette année. Cela serait préjudiciable, sur le fond, à la fois pour les jeunes et notre commerce du centre-ville. L'implantation de cette patinoire avait vocation à irriguer la rue François-Mitterrand et du reste, l'association « Les Vitrites de Nevers » l'avaient bien perçu.

Pour conclure, avec toutes les réserves énoncées et qui feront l'objet, dans les années à venir, de retours et de débats fournis, nous sommes néanmoins d'accord sur le principe et voterons cette baisse de taux, en cohérence avec nos engagements politiques devant les Neversois, pendant cette campagne. Nous ferons œuvre de vigilance pour que l'évolution de nos finances ne soit pas orientée dans la mauvaise direction. Nous ne laisserons pas se dégrader la situation bonne et solide que nous vous avons transmise. Merci.

M. le Maire –

Si je suis satisfait par votre conclusion, à savoir si j'ai bien compris un vote pour cette délibération, je suis néanmoins assez stupéfait de ce que j'ai entendu. Je vais passer la parole à M. l'adjoint aux Finances, et à M. Grafeuille, mais je souhaiterais quand même ajouter quelque chose. Le mouvement « Nevers à Venir » n'était pas le seul à proposer une baisse de la fiscalité, il faut être juste. Mais si ma mémoire est bonne, vous ne proposiez pas de baisse de fiscalité initialement pendant la campagne. Vous aviez même sorti un document en disant que cette baisse, vous la feriez si l'économie nationale reprenait. Vous l'avez fait à la fin car vous avez compris que c'était une grosse attente des Neversois. Le résultat des élections n'est pas étranger à ce problème fiscal. Ensuite, vous êtes satisfait de cette baisse que nous réussissons à faire en 20 jours, ce que vous n'avez pas fait en six ans puisque vous n'avez jamais baissé la fiscalité !

Vous parlez de travaux. J'entends souvent dans vos propos des termes de vigilance, de prendre soin de notre ville. Je vous assure que c'est vraiment ce qui nous anime. Quand vous évoquez les travaux à faire à Nevers, je pense que les Neversois sont tout autant conscients que nous de l'ampleur de ce qui n'a pas été réalisé, de l'ampleur de ce qui n'a pas été anticipé et des choix que nous aurons à faire. Effectivement, vigilance = prudence. Nous n'avons pas annoncé une baisse de la fiscalité pour diviser en deux, malheureusement, la part communale de la fiscalité locale. Nous faisons ce premier geste, ou plutôt cette décision. Contrairement à ce que vous dites, cela correspond à un de nos engagements et nous le mènerons. Prendre soin de la ville, c'est prendre soin de ses habitants et de leur portefeuille. Cette mesure va dans ce sens.

Les taux, que les Neversois connaissent depuis très longtemps, sont des taux très au-delà de ce que nous connaissons pour des villes de taille semblable : plus de 3 points pour la taxe d'habitation, plus de 5 points pour la taxe foncière, 95 % pour le foncier non bâti pour une moyenne de 49 points. Je tenais à le rappeler en conseil municipal. Je veux bien entendre certaines choses mais il faut aussi rappeler les réalités.

Vous l'avez rappelé, nous ne sommes plus en campagne, mais il faut arrêter ce mythe de casser le service public. Nous prendrons soin de cette ville parce que c'est notre devoir et parce que les Neversois l'attendent. Les services publics ne me semblent pas atteints par la proposition que nous faisons aujourd'hui.

Quant à la patinoire, ce n'est pas une attente urgente. Nous ne sommes plus dans un cadre électoral où il faut contenter le public de patin à glace. Nous avons d'autres idées et nous aurons l'occasion d'échanger à ce sujet et sur une éventuelle patinoire, un jour. Nous suspendons effectivement le projet. Je ne pense pas que les Neversois soient particulièrement atterrés s'ils ne peuvent pas patiner. Ils ont connu plein d'années sans élection et sans patinoire.

Je vais passer la parole à M. Diot, avant M. l'adjoint aux Finances, M. Suet.

M. Diot –

M. le Maire, après 12 années de maintien des taux de fiscalité, décidé par les équipes municipales qui vous ont précédé, vous proposez une baisse des taux, aboutissant à une baisse de 2,25 % du produit fiscal prélevé sur les contribuables. Soyons clair, cette baisse de 2,25 % ne se traduira pas par une baisse de

2,25 % des impôts parce qu'elle ne concernera que la colonne communale de la feuille d'impôts et pas la colonne intercommunale pour la taxe d'habitation, ni la colonne du département et des ordures ménagères, pour la taxe foncière. Dans les faits, les habitants ne doivent pas s'attendre à une baisse notable, en tout cas pas de 2,25 %. Quoi qu'il en soit, vous proposez une baisse des taux de 2,25 %, dont acte.

Les Neversois sont durement touchés par le blocage des salaires et par la perte du pouvoir d'achat. La fiscalité locale est particulièrement injuste parce qu'elle ne prend pas suffisamment en compte les revenus des ménages. C'est la raison pour laquelle nous proposons, depuis des années, une profonde réforme de la fiscalité locale. Cette mesure va dans le sens d'un soulagement du portefeuille des habitants, du moins du portefeuille de ceux qui paient effectivement des impôts locaux et qui ne sont ni dégrévés, ni plafonnés. Dans les faits, pour de nombreux Neversois, notamment ceux qui ne paient pas d'impôts, c'est-à-dire les gens qui sont au RSA ou plafonnés, ceux qui ont le plus faible revenu, c'est-à-dire pour une partie importante des habitants des quartiers populaires, cette baisse des taux n'aura aucune incidence. Ils n'en verront pas la couleur. En revanche, pour celles et ceux qui paient des impôts et qui ne sont pas plafonnés, c'est-à-dire les classes moyennes et les familles les plus aisées, le soulagement sera bienvenu mais se limitera à quelques dizaines d'euros par an. Par exemple, pour un couple de fonctionnaires qui paie 3 500 euros par an de taxes d'habitation et foncière, dans le quartier des Montapins, cette baisse serait de 43 euros par an, hors augmentation des bases locatives. C'est loin de compenser la stagnation des salaires, le gel du point d'indice des fonctionnaires ou encore la non-revalorisation des retraites. Ce sont les dures réalités vécues par les populations neversois.

La hausse de la TVA, décidée par le gouvernement au 1<sup>er</sup> janvier, représente elle une amputation de 400 euros par an du pouvoir d'achat pour un couple avec deux enfants. Je dis cela pour relativiser les marges de manœuvre dont dispose une municipalité pour redonner du pouvoir d'achat à la population quand les politiques nationales aboutissent à l'inverse.

Le principe d'une baisse des impôts locaux peut être un objectif partagé. Nous l'avons d'ailleurs évoqué pendant la campagne électorale, en des termes sérieux et mesurés quand tant d'autres en ont fait un argument purement démagogique allant jusqu'à proposer 5, 10 et même 20 % de baisse d'impôts. Ce n'est pas votre cas.

Ma question porte sur la manière de financer cette baisse d'impôts. Vous annoncez une baisse des dépenses. Pour une part, certaines de vos propositions s'apparentent à un fusil à un coup. Réduire de 196 000 euros, cette année, le budget alloué aux études n'est pas une mesure pérenne, sauf à décider, chaque année, 200 000 euros d'études en moins. Sachant que les études ne sont pas faites pour le plaisir mais pour construire avec sérieux des projets utiles aux habitants. Idem pour la décision différée pour réflexion concernant le projet de patinoire. C'est une formule un peu alambiquée sur laquelle nous sommes en droit de nous interroger. Est-ce à dire que vous décidez, pour cette année et pour les années à venir, de renoncer à la patinoire en fin d'année ?

Le plus inquiétant, pour ce qui me concerne, est l'annonce d'une baisse de la subvention d'équilibre du C. C. A. S. Vous annoncez une baisse de 100 000 euros. Nous avons, sans doute ici, une des premières illustrations, dans la politique municipale, de l'empreinte de vos adjoints issus de l'UMP et de l'UDI. Ils ont toujours fait de la baisse des moyens alloués à l'action sociale un de leurs chevaux de bataille. Vous dites que cette réduction de 100 000 euros se fera sans remise en cause des actions sociales. Vous me direz, le gouvernement annonce bien que les 10 milliards d'économies sur l'assurance maladie se feront sans dégrader la qualité des soins. C'est la première page du « Journal du Centre » de jeudi. Permettez-moi de ne pas y croire une seconde ! Tailler dans le budget du C. C. A. S de 100 000 euros se traduira, immanquablement et très concrètement, par une baisse de l'aide accordée aux plus fragiles.

M. le Maire, je lance un véritable cri d'alarme. Cette réduction du budget du C. C. A. S se fait à un moment où, justement, les besoins sont grandissants. L'explosion, à Nevers, de la fréquentation des Restos du Cœur et de l'Épicerie solidaire, en est un indicateur chiffré et concret. Les effets de la crise, des suppressions d'emplois, des politiques d'austérité sur les conditions de vie de la population neversoise, se font très durement ressentir. Dans ce contexte, les mécanismes de solidarité doivent être renforcés et non affaiblis. Tout le monde,

d'ailleurs, vante le rôle d'amortisseur social des collectivités dans la crise. Ce n'est donc sûrement pas le moment de taper dans le budget de l'action sociale, sauf à assumer le fait de laisser une partie de la population sur le côté de la route, sombrer dans des difficultés insurmontables. Pour notre part, nous le refusons absolument.

Je vous appelle donc, M. le Maire, à revenir sur cette décision concernant le C. C. A. S. D'autant que ce sont justement les populations qui ne verront pas la couleur de cette baisse des taux, puisque bien souvent elles ne paient pas d'impôts ou sont plafonnées, qui seront les premières victimes d'un affaiblissement des moyens du C. C. A. S. Ce sera la double peine pour elles.

En temps que président de la Communauté d'Agglomération, M. le Maire, vous hésitez à baisser le prix de l'eau, comme nous vous l'avons demandé hier, alors qu'une baisse du prix de l'eau bénéficierait à tous, et notamment aux plus fragiles. En revanche, vous n'hésitez pas à proposer une baisse des taux d'imposition à Nevers alors que vous savez que les plus fragiles n'en verront pas la couleur. Cette baisse sera d'autant plus bénéfique pour les ménages les plus aisés. Ce n'est pas l'idée que nous nous faisons de la justice sociale.

Enfin, M. le Maire, cette décision de baisser les taux d'imposition doit se prendre en totale connaissance du contexte et des annonces récentes du gouvernement sur les finances locales : 11 milliards de nouvelles réductions de dotations d'Etat aux collectivités sont annoncées, d'ici à 2017, dans le cadre du fameux pacte de responsabilité. Cela va se traduire par une nouvelle cure d'austérité et une nouvelle saignée de 50 milliards d'euros dans les dépenses publiques. Pour la seule Communauté d'Agglomération, comme nous l'avons appris hier au conseil, ce sera deux millions d'euros de dotations d'Etat en moins par an, d'ici à 2017. C'est colossal. Pour le Conseil Régional de Bourgogne, ce sont 11 millions d'euros par an en moins. Il serait intéressant d'en avoir une estimation pour notre ville.

Dans ces conditions, comment boucler le budget si nous ne voulons ni augmenter les impôts des habitants, ni fermer des écoles, des crèches, ni supprimer des postes dans les services municipaux ? C'est la quadrature du cercle. La seule porte de sortie, M. le Maire, est de se battre, dans la diversité de nos sensibilités politiques, contre les baisses de dotations d'Etat, contre l'asphyxie de nos communes. Il faut exiger une grande réforme de la fiscalité locale. Il faut aller chercher l'argent là où

il est, c'est-à-dire, par exemple, dans les 43 milliards d'euros que les entreprises du CAC 40 ont versé en dividendes à leurs actionnaires en 2013 ou dans les 60 milliards d'euros, estimation basse, de l'évasion fiscale qui s'évaporent chaque année dans les paradis fiscaux. Je rappelle une proposition portée de longue date par les élus communistes qui permettrait de baisser pour de bon les impôts des habitants, et bien au-delà de 2,25 %, et sans toucher au niveau de service public municipal : une simple petite taxe de 0,5 % sur les produits et placements financiers des grandes entreprises. Elle permettrait de récupérer 360 euros par an et par habitant. Imaginez ce que cela représenterait pour une ville de près de 40 000 habitants, comme la nôtre. C'est dans cette direction qu'il faut tirer, tous ensemble, pour dégager des marges de manœuvre pour nos collectivités. Elles ne placent pas leur argent en Bourse mais l'utilisent quotidiennement pour répondre aux besoins des habitants.

Compte-tenu de tout cela, M. le Maire, et compte-tenu que cette baisse des taux, loin d'améliorer la situation des plus fragiles, risque au contraire de l'aggraver en diminuant les moyens du C. C. A. S, les élus communistes s'abstiendront sur cette délibération.

M. le Maire –

M. Diot, je vous remercie. Je vous donne ensuite la parole, M. l'adjoint aux Finances. Je sens que le Conseil communautaire vous manque mais nous aurons le plaisir de le retrouver, dès demain, à 9 heures. Concernant le prix de l'eau, la presse s'en est fait écho. Vous évoquez l'incidence et je ne suis pas certain que l'adjoint aux Finances soit d'accord avec la quantité chiffrée. Si l'assemblée communautaire décide demain d'une baisse du prix de l'eau, il s'agirait de quelques euros, bien moins que la fiscalité proposée aujourd'hui. Nous n'allons pas revenir dessus, ce n'est pas le débat d'aujourd'hui. Je tenais simplement à le rappeler.

Je ne suis pas là pour faire de la politique politicienne et vous savez que ce n'est pas ma tasse de thé. Il va falloir vous y habituez : ici, il y a des élus « Nevers à Venir », des élus Rassemblement de gauche et un élu Front National. Je n'en vois pas d'autres. Vous critiquez un gouvernement soutenu par un certain nombre de votre liste de rassemblement. Je l'ai bien noté !



Enfin, avant de céder la parole à M. l'adjoint aux Finances, concernant le C. C. A. S, il faut être précis et ne pas laisser de sous-entendus vis-à-vis du public et de la population qui auront un compte-rendu de ce conseil municipal. J'aurais presque envie de donner la parole à M. Daniel Warein qui fut, il n'y a pas si longtemps, le président du C. C. A. S. Grâce à sa bonne gestion, nous pouvons ajuster le budget d'équilibre. Cela n'a rien à voir avec attenter à son fonctionnement.

Je vous cède la parole M. l'adjoint aux Finances.

M. Suet –

Merci M. le Maire. Je viens de prendre un cours d'économie de la part de M. Diot, c'est la nouvelle économie. Concernant le C. C. A. S, M. Diot, il faut apprendre à lire. Ajustement de la subvention d'équilibre du C. C. A. S veut simplement dire un excédent. Nous ne privons pas le C. C. A. S de 100 000 euros. C'est un excédent.

Je voudrais maintenant répondre à M. Sainte Fare Garnot. Vous étiez venu à notre baisse d'impôts mais un petit peu en retard. Vous vous êtes ralliés, je dirais, à la proposition de toutes vos listes. Je ne vais pas y revenir, M. le Maire l'a dit tout à l'heure.

Pendant six ans, je vous donne acte sur un maintien des dépenses de fonctionnement. Un maintien et non pas une baisse ! En trois semaines, nous les baissions... Il y a deux mois, vous étiez assis ici, pour le vote du budget primitif. Rappelez-vous bien ! L'équilibre s'est fait par une reprise de provision de 700 000 euros. Vous aviez une première chance de montrer votre capacité de gestionnaire, à savoir baisser réellement les dépenses de fonctionnement. Au lieu de cela, vous avez préféré les maintenir et taper dans les réserves. Aujourd'hui, vous nous dites que la baisse des impôts est trop faible. Je veux bien prendre une leçon là-dessus mais cela me paraît un peu court !

Vous avez parlé ensuite de l'endettement. Pour la campagne électorale, j'étais chargé de l'économie. J'avais fait des comparaisons avec certaines villes. Quand je regarde la recette par habitant, Nevers est la plus importante des villes moyennes. Elle est même plus importante qu'à Moulins et Bourges. La recette essentielle de Nevers, ce sont les impôts ! Dans tous les postes, les dépenses de fonctionnement par habitant, sont supérieures. Un effort est donc à faire sur ce point.

Enfin, vous indiquez que vous nous laissez une capacité d'investissement et une baisse d'endettement. C'est vrai. Vous avez baissé l'endettement, je vous l'accorde. Mais à quel prix ? Il suffit de se promener dans Nevers et de lever la tête. Nous

voyons des ruines ! Vous avez eu une politique d'investissement inférieure à la moyenne des villes. Le chiffre de l'investissement des villes moyennes est de 375 euros par habitant, Nevers est à 246 euros.

Vous dites que le niveau d'épargne est nettement supérieur à la moyenne des villes. C'est vrai mais à quel prix ? C'est au prix d'un sous-investissement, au prix non pas d'une baisse des charges de fonctionnement mais d'un maintien. Je suis désolé de vous le rappeler.

Jusqu'ici votre modèle financier a reposé, uniquement, sur la maîtrise des dépenses d'exploitation. C'est un premier effort, je vous l'accorde. Quel manque de clairvoyance ! Ce désendettement a pour conséquence un sous-investissement très important. Ce modèle, M. Sainte Fare Garnot, est totalement dépassé. L'effort financier demandé aux collectivités, dans le cadre du nouveau pacte de responsabilité du gouvernement que vous soutenez, va se traduire par des économies de 10 milliards d'euros. Cela veut dire une perte de deux millions d'euros pour Nevers, d'ici à 2017. La politique générale au niveau national est l'orientation politique à la baisse de la pression fiscale. Un nouveau modèle financier est à créer. Vous aviez l'occasion de le faire, M. Sainte Fare Garnot, lors du vote du budget au dernier conseil municipal, mais vous avez manifestement manqué de courage.

M. le Maire –

Je vous remercie de ces précisions importantes. Nous décidons cette baisse de fiscalité sur un budget que nous n'avons ni travaillé, ni adopté. Nous aurons d'autres idées pour le prochain budget. Nous sommes partis d'une base qui ne nous appartient pas. Un audit est mené par la Cour Régionale des Comptes. Nous serons très attentifs à ses conclusions. Nous aurons une première approche, dès le mois de mai, et un rapport complet au mois de septembre. Je pense que cela nous permettra d'avoir un certain nombre de constats et d'orientations.

M. Corde, vous avez la parole.

M. Corde –

Merci M. le Maire. Je vois que nous sommes déjà dans un débat budgétaire avant l'heure. Je m'en félicite. Je voudrais d'abord corriger ce qu'ont dit M. le Maire et M. Suet. Nous n'allons pas refaire la campagne mais c'est ainsi ! La baisse du taux de fiscalité était annoncée dans notre programme. C'est écrit noir sur blanc.

M. le Maire – Excusez-moi M. Corde, je vous coupe juste la parole. Je retrouverai le document. C'est vous qui l'avez fait. Je l'ai quelque part et je prendrai le temps de le rechercher.

M. Corde – Recherchez-le bien. C'était marqué sur notre programme. Chacun le retrouvera.

M. le Maire – La population s'en rappelle tout autant que moi. Les premiers documents que vous avez diffusés parlaient d'une baisse éventuelle de fiscalité en cas de reprise de l'économie nationale. J'en prends les Neversois pour témoin mais je retrouverai le document.

M. Corde – Je vous donne acte dans la mesure où c'est sur une question de méthode en matière de baisse de la fiscalité. Nous allons voter cette délibération, comme nous voterons les baisses éventuelles de fiscalité à venir, dans la mesure où elles ne mettront pas en difficultés les autres grands équilibres qui font le budget communal.

Nous n'allons pas nous lancer dans une bataille de chiffres mais chacun en fera son miel. Je vous le propose au moins pour ce soir. Nous nous reverrons pour le compte administratif et les prochains budgets. Nous avons six ans pour en reparler. Sur la question de l'investissement, nous partions d'un niveau de 7 millions en 2008. A l'époque, le niveau d'endettement était trop important, à 57 millions. Cela avait fait mécaniquement baisser la section d'investissement. Tout le travail a été de réduire de 12 millions d'euros l'endettement de la ville sur six ans, soit deux millions par an. Nous sommes passés de 57 à 45 millions d'euros pour terminer le mandat et vous passer le témoin. Cela fait 1 180 euros de dette par habitant. Cela correspond à la moyenne des villes moyennes. Vous bénéficiez de cette politique-là. Nous aurions pu réemprunter à tout va mais ce n'est pas une bonne politique. Trop d'endettement obère les capacités d'investissement. Cela fait peser à la fois sur la section d'investissement et sur la section de fonctionnement pour ce qui est des intérêts.

L'investissement a augmenté tout au long du mandat. Il termine à 11 millions d'euros. En moyenne, cela donne environ 9 millions d'euros. Les chiffres donnés par M. Suet doivent venir de la D. G. C. L. sur les comptes administratifs de 2012. Nous n'avons pas les derniers chiffres. En revanche, pour avoir une vue globale de ce qu'il se fait pour la ville, il faudrait rajouter les quelques millions d'euros des conventions publiques d'aménagement faites par Nièvre Aménagement. Ils ne sont pas comptabilisés au titre de nos investissements alors que Nièvre

Aménagement travaille pour la transformation de la ville sur nos commandes. Nous pourrions rajouter au moins 15 millions d'euros, à ce titre.

La question de la dette par habitant est importante. Nous sommes à 1 180 euros. C'est le bon niveau. Nous serons vigilants à ce que ce niveau de fiscalité reste à peu près ce qu'il est, avec un ratio Klopfer entre 6 et 7. Tout endettement au-delà d'un ratio Klopfer 7 ou 7,5 commencerait un cycle qui mènerait à un endettement que nous aurions du mal à maîtriser. S'il est vrai que Bourges a des taux d'imposition inférieurs à Nevers, en revanche Bourges explose la dette. C'est le principe des vases communicants. Chacun fait son choix. Bourges a une dette par habitant de 1 933 euros. Nevers c'est 1 180, selon le dernier chiffre du CA 2012. Je pense que Bourges est passé largement au-dessus des 2 000 euros par habitant. A Nevers, nous l'avons baissé. Ce choix nous a permis d'augmenter la capacité d'investissements auxquels ont participé les conventions publiques d'aménagement de Nièvre Aménagement.

En revanche, quand nous disons que nous avons fait 6 millions d'euros d'économies, ce sont réellement 6 millions d'euros d'économies. Partir de 50 millions d'euros de dépenses réelles d'exploitation, en 2008, pour arriver à 50 millions en 2014, une économie est bien réalisée. Année après année, l'inflation a rogné les marges de manœuvre. Il a fallu payer plus en 2009, 2010, 2011, 2012, 2013 et en 2014 : plus de gaz, de chauffage... Si les dépenses sont restées à 50 millions, le surplus d'inflation a été absorbé. Les économies ont été réelles. Elles ne sont pas uniquement sur le papier et complètement virtuelles.

Sur le fond, nous sommes sur des mécanismes simples. La situation de la ville est bonne. C'est évident. Nous vous transmettons une dette par habitant dans la moyenne de la Fédération des Villes Moyennes. L'endettement est maîtrisé. Nous avons augmenté la capacité d'investissement. Nous avons laissé une épargne nette positive à plus de deux millions d'euros. C'est un chiffre relativement important quand tant de collectivités ont une épargne nette qui s'apparente à quelques euros au-dessus du seuil fatidique de 0. Une épargne nette ne peut pas être négative. Dans ce contexte, vous pouvez annoncer une baisse de la fiscalité. Je la voterai.

Vous avez évoqué un nouveau modèle financier et je vous rejoins. Nous rentrons effectivement dans un nouveau modèle financier. Je l'avais un peu travaillé avant les élections. Vous pourrez profiter utilement de ce travail en matière de baisse de la fiscalité avec les services, des documents existent, auprès de la Direction des Finances.

Nous avons bien compris que votre délibération est un signal. Nous comprenons là où vous voulez aller puisque c'était également le sens donné à notre campagne. Avez-vous une vision pluriannuelle en ce qui concerne la fiscalité ? Je ne vous demande pas une réponse immédiate.

M. le Maire –

M. Corde, vous ne manquez pas d'humour et j'aime beaucoup l'humour. Je ne vous laisserai pas vous approprier la baisse de fiscalité que nous proposons et que vous n'avez pas été capables de faire en six ans ! Comme l'a dit M. l'adjoint aux Finances, à quel prix laissez-vous le taux d'endettement ? Je vous rassure, nous ne sommes pas des gens qui profitons. Nous sommes des gens qui innovons. Nous proposerons notre propre schéma budgétaire. Je vais laisser le soin de répondre M. Michel Suet.

M. Suet –

M. Corde, cela fait trois semaines que vous êtes dans l'opposition, cela fait trois semaines que nous sommes dans la majorité, vous conviendrez que c'est un peu court pour le budget pluriannuel. Mais nous allons nous y pencher.

Vous avez parlé d'investissement et de baisse de l'endettement. Je ne le conteste pas. Nous vous reprochons de ne pas avoir fait cette baisse de fonctionnement, en parallèle. Si vous aviez fait ces baisses de fonctionnement, et non pas le maintien, la ville n'aurait pas été en sous-capacité d'investissement. Nous ne trouverions pas cette situation aujourd'hui ! Combien de millions d'euros faudrait-il pour refaire Nevers correctement M. Corde ? Nous sommes en train de le recenser. Cela va être très long. Combien de millions d'euros pour rénover le patrimoine, refaire une zone piétonne correcte, aménager les Bords de Loire... ? En six ans, avez-vous chiffré cela ?

M. le Maire –

Vous avez oublié les équipements sportifs, M. l'adjoint aux Finances.

Je vais passer la parole à M. Grafeuille.

M. Grafeuille –

M. le Maire, mesdames, messieurs, c'est un peu surréaliste ! Nous entendons, depuis trois jours, des leçons. Les Neversois ont exprimé leur choix à travers un vote, nous ne sommes pas passés de justesse. Le bilan n'était pas si bon que cela. J'aimerais que vous nous laissiez le temps de faire les choses. Nous venons à peine d'arriver aux commandes et vous nous demandez déjà d'avoir tout fait. Laissez-nous une année et vous pourrez juger si la façon dont nous mettons en œuvre notre programme est efficace ou non.

Il est intolérable, depuis trois jours, d'entendre, dans diverses instances, les leçons des uns et des autres. C'est inadmissible. Je ne comprends pas que M. Diot passe son temps, dans un conseil municipal, à faire de la politique nationale et reste dans une majorité socialiste qu'il condamne sans arrêt. Je ne comprends pas ! Pourquoi restez-vous au conseil municipal M. Diot ? Rien ne vous y obligeait. Je vous demande d'être un peu tolérant et de nous laisser faire les choses. Tout ne se fait pas en 15 jours, surtout dans les conditions où nous avons trouvé la mairie. Il n'a pas été facile de s'organiser. De grâce, laissez-nous un peu de temps !

Nos méthodes ne sont pas plus mauvaises que les vôtres. Pour revenir sur la critique concernant le nombre de deux adjoints de quartiers : ce n'est pas parce qu'il y en a quatre que c'est plus efficace. Tout dépend de la façon dont ils vont travailler, des moyens que nous donnons à la commission et de ce qui va se faire sur place avec les habitants. Je ne suis pas certain que les habitants étaient satisfaits de la façon dont fonctionnaient les conseils de quartiers précédents.

Je vous remercie.

M. le Maire –

M. Grafeuille, vous avez raison. L'humilité est plutôt une qualité qu'un défaut.

M. Sainte Fare Garnot, je vous cède la parole, rapidement si possible, pour que nous puissions passer au vote. J'ai compris finalement que vous étiez d'accord.

M. Sainte Fare Garnot –

Vous conviendrez du fait que le vote que vous soumettez au conseil est important, le débat aussi.

M. le Maire –

Bien sûr. Vous voyez que nous l'avons fait rapidement.

M. Sainte Fare Garnot –

Oui, tout à fait. Je souhaite rassurer M. Grafeuille. Nous ne donnons de leçon à quiconque. Nous respectons votre volonté d'avancer. Nous participons au débat. C'est notre rôle, le vôtre est d'exercer le pouvoir exécutif, chacun est à sa place.

J'insiste sur la précision apportée par M. Corde. Dans la campagne, nous avons annoncé une baisse d'impôt. Vous avez précisé les moyens que nous avons déterminés. Ils sont justes. Nous n'avons jamais varié de position. Cela fait plusieurs fois du reste, M. Thuriot, que dans nos débats, vous avez évoqué votre perception d'un changement dans notre position mais il n'existe pas. Je réprécise les choses : c'était écrit dans notre programme. Ceci nous permet, ce soir, d'envisager de voter avec vous cette délibération. Sans quoi, nous ne l'aurions pas fait.

Inutile M. Grafeuille et M. le Maire d'attaquer le passé. Notre gestion était vigoureuse et rigoureuse. Les résultats sont bons en termes de gestion. Nous avons eu, pendant six ans, des débats extrêmement houleux, mais de fond avec l'opposition du mandat précédent, singulièrement avec M. Gisserot dont vous avez salué la mémoire, lors du conseil municipal d'installation. Nous n'étions pas souvent d'accord avec M. Gisserot mais nous avons débattu à bon niveau et avec une vraie considération pour les questions abordées, sur le modèle financier et sur les choix budgétaires. Lui-même nous avait indiqué, au terme du mandat, que les engagements pris avaient été respectés et qu'il en prenait acte. Sans avoir besoin de nous opposer de manière gratuite, je vous demande de respecter ce passé. Nous aurons bien d'autres sujets sur lesquels nos différences pourront s'exprimer.

Je note qu'il n'y aura pas de patinoire cette année. C'est une mauvaise décision. C'est ainsi, je le respecte. Nous avons aussi la liberté de le dire. Nous l'avions prévue et financée durablement. Cela fait partie du sel du débat, M. le Maire. Le fait d'enlever la patinoire du budget 2014 témoigne, et vous aurez du mal à dire le contraire, du fait que nous l'avions prévue pour cette année et les années à venir.

Le débat n'est pas sur le principe de cette baisse de l'impôt. Nous la défendons, tout autant que vous. Le débat porte sur les moyens pour y parvenir. De ce point de vue, nous considérons que vous ne prenez aucune mesure réelle de baisses structurelles des dépenses. Je donne quelques exemples pour être concret. La réduction des budgets alloués aux études n'est pas structurelle. Vous aurez besoin d'études dans les années qui viennent. C'est donc une mesure conjoncturelle. Sur cet exemple, vous n'êtes

pas à la hauteur du discours que vous tenez. C'est vrai pour d'autres mesures. Quand vous évoquez la possibilité de revenir sur la patinoire, le moment venu, cela signifiera que l'économie que vous faites n'est pas structurelle et qu'il faudra donc la remplacer par d'autres.

Nous considérons que les mesures que vous prenez ne sont pas suffisantes pour assumer la politique de baisse fiscale. Cela fait peser un risque très fort sur la santé financière de la ville. Pour avoir lutté, pendant six ans, en vue de la maintenir et de l'améliorer, cela nous inquiète. Le débat mérite d'avoir lieu.

Le deuxième point porte sur le niveau de baisse d'impôt. Nous avons fait des calculs extrêmement rigoureux. Du reste, vous ne les avez pas contestés M. l'adjoint. Pour une feuille d'impôts de 2 000 euros, c'est 14 euros d'économies prévues. Pour les plafonnés, soit un tiers des habitants, ce sont 7 euros. Pour qu'il y ait effet dans la dynamique d'attractivité de la ville et le pouvoir d'achat, nous considérons qu'il faut une baisse plus importante. Nous mesurons bien la difficulté. Cette politique est difficile à assumer. Une baisse de 7 euros sur la feuille d'impôt n'aura malheureusement pas d'incidence, en termes d'attractivité de la ville. Elle est bienvenue pour nos habitants mais elle est très insuffisante.

Je me tourne, enfin, vers l'adjoint aux Finances. Vous avez porté un regard acide sur six ans de travail acharné. J'aimerais vous inviter à regarder vos tableaux avec un œil plus bienveillant. Les six millions d'euros d'économies structurelles que nous avons faites relèvent vraiment d'un bon résultat. Avec beaucoup de respect, je vous mets au défi de faire la même chose. Nous verrons dans les six années qui viennent parce que le contexte est très difficile. Vous avez attaqué sur la question de la provision. J'ai souvent entendu, dans les rangs de la majorité, le mot prévoyance. Nous n'en avons pas manqué. Si vous avez regardé les tableaux, nous avons alimenté cette provision. Elle était initialement à hauteur de 500 000 euros. Nous étions passés à 1,2 million, en prévision, parce que nous nous sommes, véritablement, appuyés sur une vision pluriannuelle. Nous avons prévu, le moment venu, qu'il serait nécessaire de faire appel à ces économies que nous avons mises de côté. Je vous demanderais de bien vouloir regarder les choses autrement.



Gouverner c'est choisir. Vous posez une bonne question : combien de millions d'euros faudrait-il pour couvrir l'ensemble des besoins souhaitables de la ville ? Vous posez la question en des termes trop modestes. Comptez en milliards. Les besoins publics sont infinis. Ils correspondent aux projets collectifs que nous pouvons nous donner pour nous-mêmes. Notre volonté de progrès n'a pas à se voir imposer de bornes. Les besoins publics ne sont pas finis. La question à assumer, comme nous l'avons fait M. le Maire pendant des années, n'est pas de dire combien faudrait-il pour tout bien faire. Personne, quelle que soit sa responsabilité politique, n'a jamais les moyens de tout faire tel qu'il l'entend. La responsabilité que vous allez devoir assumer c'est de choisir parmi des besoins qui, tous, sont légitimes, vous allez devoir les ordonner. De ce point de vue, nous l'avons fait de manière très responsable et rigoureuse et nous vous attendons.

Beaucoup de questions sur le modèle financier vous attendent. Vous n'avez pas répondu sur le niveau de dette fixé pour les années à venir. Vous n'avez pas, à ce jour, de réponse. Je ne vous en fais pas le reproche. Vous avez trois semaines de travail derrière vous. Il faudra répondre. Quel niveau d'investissement ? Quel niveau d'autofinancement ? Quel niveau de dépenses ? Vous avez indiqué que nous avons un niveau de dépenses supérieur. Savez-vous pourquoi ? Notre politique de soutien aux associations est très supérieure à ce qu'il se fait ailleurs, de plus d'un million d'euros. Attaquer le niveau de dépenses de la ville, c'est très clairement, en tout cas si vous allez au bout de votre raisonnement, remettre en cause la politique de soutien aux associations. Je présume que ce n'est pas votre choix et, donc, votre critique tombe.

Pour finir, si vous n'avez eu que trois semaines pour travailler ces questions et nous le respectons naturellement, vous prenez néanmoins une orientation, ce soir, qui ne va pas manquer de nous engager pour six ans : la baisse d'impôts. Ce qui est préoccupant, c'est que vous n'avez pas de feuille de route pluriannuelle. Compte-tenu des défis que nous avons ensemble à relever, compte-tenu de la situation budgétaire nationale et locale, ce pilotage à vue nous paraît dangereux. Si le principe est bon, les modalités sont dangereuses dans leur mise en œuvre. J'espère que, dans les années à venir, vous aurez l'occasion de répondre aux questions que nous vous posons, ce soir, pour la première fois.

M. le Maire –

M. Sainte Fare Garnot, vous êtes assez surréaliste dans les propos que vous tenez. Vous dites à la fois de ne pas tenir compte du passé et vous passez votre temps à le revendiquer. Vous dites à la fois qu'il faut laisser le temps au temps et vous nous reprochez de ne pas avoir tout fait en trois semaines alors que nous faisons déjà beaucoup, me semble-t-il.

Vous avez raison, vous nous laissez un grand choix de rénovation des bâtiments. C'est vrai, nous avons un large choix ! Les Neversois ont jugé votre bilan. Il faut se le rappeler. Vous avez raison, on ne peut pas tout faire. Moins il a été fait avant, plus il est à faire après. Le slogan « ce qui est fait n'est plus à faire » a été un peu oublié.

Pour le bilan que vous revendiquez, je pense que les Neversois se sont prononcés. Ils ont jugé. Si votre bilan était si bon que cela, je pense que vous seriez à ma place. Je pense qu'il faut se le rappeler. Vous dites ensuite avoir prévu plein de choses si vous aviez été réélus. Mais pourquoi ne pas les faire avant ?

Concernant la patinoire, vous avez du mal à m'entendre, je vais me rapprocher du micro. Nous suspendons le projet parce que nous avons une autre idée en tête, depuis un moment d'ailleurs. Nous ne sommes plus en campagne. Ce n'est plus la peine de parler des rumeurs comme quoi nous allions diminuer les services publics, ne plus soutenir les associations... Vous le dites souvent, nous ne sommes plus en campagne. Les urnes ont parlé. La politique de soutien aux associations nous sera propre. Nous connaissons bien les associations. Nous leur faisons confiance. Elles nous font confiance et nous sommes en train de les recevoir les unes après les autres.

La priorité des Neversois n'est pas forcément d'être sur une patinoire. Il patine assez comme cela sur l'emploi, sur le non-développement économique de Nevers et de la Nièvre et sur des tas d'autres sujets. Nous essaierons de moins patiner sur d'autres plans. Quand nous patinerons moins, nous patinerons plus sur de la glace.

Vous revendiquez ne pas donner de leçon mais vous passez votre temps à le faire, y compris à mon adjoint aux Finances qui a beaucoup fait en quelques jours. Vous dites que nous faisons une baisse non structurelle, que nous naviguons à vue. Ce n'est pas vrai ! Nous avons travaillé sur votre budget adopté. Nous avons rapidement trouvé des pistes qui nous permettaient, sans porter atteinte au service public, de trouver des mesures d'économie. Ne dites pas que vous ne donnez pas de leçon, tout

en nous en donnant ! Je suis vigilant. Nous vous en donnerons aussi de temps en temps.

En termes d'études, nous avons supprimé 32 000 euros pour réfléchir à la propreté de Nevers. Nous y réfléchissons depuis la campagne et nous allons rapidement trouver une solution qui ne coûtera pas 32 000 euros. Nous avons supprimé 40 000 euros pour réfléchir sur le Centre Expo alors que nous avons des études plein les tiroirs, enfin pour ce qu'on nous a laissé. Là aussi, nous pouvons en faire l'économie.

Vous trouvez que la baisse est insuffisante mais je crains que ce ne soit pas cela l'opposition constructive à toujours critiquer. Si nous avons fait une baisse supérieure, vous nous auriez rappelé que votre gouvernement, que vous soutenez, nous annonce une réduction globale de 10 milliards dans les temps qui viennent. Ces mauvaises nouvelles, vous en conviendrez, nous inclinent à être prudents. Je pense que les Neversois ne nous le reprocheront pas.

- M. Suet – Ce sera ma dernière intervention M. le Maire. Vous évoquiez la provision de 700 000 euros. Certes vous l'aviez laissée mais vous l'aviez reprise. Pour l'équilibre du dernier budget, vous avez pris la provision. Cela veut dire manque de courage. Vous n'avez pas osé vous attaquer aux charges de fonctionnement. Je suis désolé ! C'est mathématique. Nous avons encore une provision de 400 000 euros. Nous aurions pu la reprendre, mais nous l'avons laissée. Nous avons déjà regardé les charges de fonctionnement. Je constate que l'opposition a des vertus. Aujourd'hui, vous êtes pour la baisse d'impôts, vous dites que nous n'allons pas assez vite et vous êtes, pour une fois, pour la diminution des charges de fonctionnement.
- M. le Maire – J'espère que nous passerons au vote après M. Sainte Fare Garnot.
- M. Sainte Fare Garnot – Je suis mis en cause. Il me paraît naturel de pouvoir répondre.
- M. le Maire – Vous n'êtes pas mis en cause. Il vous répond. Quand on cherche, on trouve !
- M. Sainte Fare Garnot – C'est vrai dans les deux sens.
- M. le Maire – Il y en a toujours un qui commence et un qui finit. Allez-y !

M. Sainte Fare Garnot – J’ai une question de méthode mais nous la traiterons sur six ans. Vous recevez négativement, et vous qualifiez de leçon, notre contribution au débat. Puisque nous avons bien l’intention de contribuer, c’est la raison pour laquelle nous sommes là, comment faire pour que vous entendiez que c’est là notre rôle. Nous n’allons pas passer six ans à nous jeter à la figure que contribuer c’est donner une leçon. Il faudra bien que vous entendiez que nous participons et que vous exercez les responsabilités.

M. le Maire – Merci mais vous prenez toujours tout mal.

Je vous propose de passer au vote.

*Opposition : 0*

*Abstentions : 2*

*Adoptée.*

**2014-059 Décision modificative N°2**

M. le Maire – Je vais laisser la parole à M. l’adjoint aux Finances pour la décision modificative N°2.

M. Suet - Merci M. le Maire, chers collègues. Je vous propose de bien vouloir vous prononcer sur la Décision modificative suivante en ce qui concerne l’exercice 2014.

Pour la section de fonctionnement, vous aurez remarqué que la principale incidence est la baisse des taxes foncières et d’habitation. C’est simplement un problème d’écriture. Nous avons en dépenses 496 316,94 euros, cela compense les recettes de 496 316,94 euros. C’est l’équilibre. Je ne pense pas qu’il faille entrer dans le détail.

Je vais préciser un point, « autres charges exceptionnelles » 17 558 € correspond à un remboursement de capital décès sur un agent. Vous pouviez vous poser la question avec ce libellé. Le reste me paraît assez clair.

M. le Maire – Je vous propose un vote à main levée.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l’unanimité.*

2014-060Indemnités de fonctions des élus municipaux

- A - Indemnité du maire
- B - Indemnité des adjoints
- C - Indemnité des conseillers municipaux titulaires d'une délégation du maire
- D - Indemnité des conseillers municipaux non titulaires d'une délégation

M. le Maire –

Je vous propose d'aborder le point suivant dans l'ordre du jour, à savoir les indemnités de fonction des élus municipaux, à la fois pour le maire, les adjoints, les conseillers municipaux titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux non titulaires d'une délégation.

Je vais encore laisser le soin à Michel Suet de s'exprimer.

M. Suet –

Je vais détailler davantage l'indemnité de fonction du maire, sachant que la suite en découle.

Selon l'article L2123-17 du Code général des collectivités territoriales « *les fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller municipal sont gratuites* », mais elles donnent lieu au versement d'indemnités de fonctions, destinées en partie à compenser les frais que les élus engagent au service des habitants de leur commune.

Les conditions et les modalités d'attribution de l'indemnité de fonction du maire sont définies par le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2123-20, L2123-20-1, L2123-22, L2123-23 et R2123-23.

L'indemnité de fonction du maire est fixée par référence à l'indice brut (IB) 1015 de la grille des traitements des fonctionnaires et selon l'importance démographique de la commune.

Pour les communes de 20 000 à 49 999 habitants, cette indemnité est, au maximum, égale à 90 % de l'IB 1015.

Par ailleurs, le conseil municipal peut voter, en application de l'article L2123-22 précité, des majorations à l'indemnité de fonction, notamment pour :

- les communes chefs-lieux de département
- les communes qui, au cours de l'un au moins des trois exercices précédents, ont été attributaires de la dotation de solidarité urbaine (DSU).

Pour les communes chefs-lieux de département, l'indemnité de fonction peut être majorée dans la limite de 25 %, calculée à partir du pourcentage de l'indemnité octroyée.

Pour les communes attributaires de la DSU, dont Nevers, l'indemnité peut être votée dans la limite de la strate démographique immédiatement supérieure, c'est-à-dire la strate correspondant aux communes de 50 000 à 99 999 habitants. L'indemnité maximum du maire est portée, en conséquence, à 110 % de l'IB 1015.

Le conseil municipal détermine le montant de l'indemnité du maire dans les limites de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant total des indemnités maximales, susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints de la collectivité et inscrites au budget.

Le montant et le mode de calcul de cette enveloppe figurent en annexe 1 de la présente délibération.

Aussi, en application de ces dispositions, je vous propose de fixer, à compter de la date d'entrée en fonction du maire, l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de maire, à 90 % de l'indice brut 1015 de la grille des traitements de fonctionnaires, majorée de 25 % au titre des villes chefs lieux de département, et de 20 % de l'IB 1015 au titre des communes attributaires de la DSU, soit un montant annuel, majorations comprises, de 60 443,40 € au 1<sup>er</sup> avril 2014.

Cette indemnité sera automatiquement revalorisée en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payée mensuellement.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2014 – chapitre 65 – opération 6531.

En pièce jointe, vous avez le calcul de l'enveloppe maximale des indemnités des élus, le tableau récapitulatif global des indemnités des élus municipaux et le tableau récapitulatif individuel des indemnités des élus municipaux.

M. le Maire – Je vous remercie. Je vous propose de procéder au vote à main levée.

Je vais laisser la parole à Mme Charvy.

Mme Charvy – M. le Maire, vous exercez la profession d'avocat, vous avez été élu maire de Nevers, vous avez été élu président de l'Agglomération de Nevers. Vous avez, ainsi, à assumer trois charges lourdes. La mairie de Nevers requiert une présence quotidienne, week-end compris. La Communauté d'Agglomération, vous l'avez dit hier au conseil communautaire, verra augmenter ses compétences et demandera plus encore de votre part un engagement. Jusqu'alors, ces deux fonctions, maire et président d'agglomération, étaient occupées par deux personnes différentes. Par ailleurs, la fonction de maire était assurée par une personne qui se consacrait à sa mission à plein temps. Aussi, M. le Maire, je m'interroge, avec légitimité, sur la situation de cumul d'activités dans laquelle vous vous trouvez, et sur sa faisabilité, cela au service de l'intérêt général.

Les Français disent chaque jour leur défiance vis-à-vis de la politique. Les européennes seront, je le crains, l'occasion pour nous de le vérifier un peu plus avec la prévision d'un taux d'abstention record. Le cumul, non pas des activités mais des mandats, en est une des causes. Au sujet du cumul, il faut entendre deux reproches essentiels : le manque de disponibilité dans l'exercice du mandat pour lequel le candidat a été élu et le haut niveau de traitement lié à des additions d'indemnités. Je rappelle également la teneur de votre engagement 80 dont le titre, en particulier, m'avait séduit : « Pour une gestion municipale exemplaire, Denis Thuriot s'engage... et s'engage à ne briguer aucun autre mandat ». Vous souhaitiez, M. le Maire, être un élu exemplaire à ce titre. J'aimerais savoir, pour l'information des Neversois et des élus, comment vous envisagez d'organiser un emploi du temps très chargé, écartelé entre trois fonctions, l'une professionnelle, les deux autres électives, en respectant scrupuleusement votre ambition de servir Nevers totalement.

M. le Maire – Je vous remercie, Mme Charvy, de vous inquiéter d'un certain nombre de sujets, notamment de ma profession d'avocat que vous avez d'ailleurs, parfois, bien pu connaître, à votre service. Je connais vos talents en matière de lettres. Je veux bien jouer sur les mots en matière de sémantique. Vous confondez le non cumul des mandats qui éloigne un élu de sa commune avec un autre cumul qui n'en est pas un, au sens de la loi. Je pense que c'est une chance pour Nevers d'avoir son maire en tant que

président d'agglomération. C'est en cela que j'avais présenté ma candidature. A mes réunions de campagne, j'ai toujours dit que je postulerais à la présidence de l'agglomération si j'étais maire. Ce n'est pas un non-respect de mon engagement. L'engagement que vous évoquez visait très clairement un mandat parlementaire durant la mandature. Je m'engage à rester à Nevers. Je ne peux pas le faire mieux qu'en restant sur Nevers et son agglomération.

J'ai effectivement parlé de projet de développement de cette agglomération. Il est partagé par beaucoup de vice-présidents avec lesquels j'ai commencé, très vite, à travailler enfin en confiance. Cette extension de compétences n'est pas encore réalisée. Nous allons essayer de mener les choses avec volonté, avec un nouvel air, dans un nouvel horizon. Nous constituons aujourd'hui une équipe. Les gens qui m'entourent, et je pense à « Nevers à Venir », ont su démontrer leur esprit d'équipe. Quand on est une équipe, on va beaucoup plus loin que lorsqu'on est tout seul. Je vous rassure, je ne suis pas tout seul.

Je vous remercie de me conseiller de travailler le week-end. Cela fait très longtemps que je travaille le week-end, même les soirs. J'invite d'ailleurs ceux qui verront la lumière dans mon bureau à vous arrêter très tard le soir ou très tôt le matin. Je leur offrirai volontiers un café et nous pourrions échanger. Plus sérieusement, avocat je suis, avocat je reste. Je réorganise mon cabinet et me consacrerai essentiellement au fonctionnement de la commune et de l'agglomération que m'ont confié les Neversois et les élus de l'agglomération. Je ne vois pas la surprise d'être à l'agglomération. Je vous rappelle que vous l'êtes aussi. Vous cumulez ! Vous êtes à la fois conseillère municipale et conseillère communautaire. Personne n'a été trompé. Les gens ont voté pour des conseillers en fonction du nombre sur la liste. C'est la première fois que les citoyens votaient au suffrage universel pour leurs conseillers communautaires. Parmi un de ces conseillers communautaires, un assure la présidence de l'agglomération. Je vous rassure, j'ai de grosses capacités de travail, depuis très longtemps. Je ne travaillerai pas à l'agglomération au détriment de la ville de Nevers. Je travaille d'ores-et-déjà à l'agglomération en plus de mes fonctions à la ville de Nevers.

M. Gaillard...

M. Gaillard –

M. le Maire, j'aurais besoin de quelques précisions. La dernière fois, je suis intervenu concernant le cumul. Finalement, j'ai réfléchi et je me suis dit que cela me regardait peu. Comme



votre vie privée m'importe peu également, ce qui m'intéresse ce soir c'est le conseil municipal de Nevers.

Nous allons voter vos indemnités de fonction. Vous dites que vous êtes un homme de droit. Vous devez être un homme de devoir et nous parler de ces indemnités de fonction. Elles sont, à mon sens, complètement déplacées, dans le contexte économique et social actuel de la France. Je ne me préoccupe ni de vos indemnités à l'agglomération de Nevers, ni de votre vie privée. Pourquoi allez-vous bénéficier de telles indemnités de maire ? Vous avez battu la campagne en nous parlant de changement, non pas de politique politicienne mais d'une politique citoyenne. Ce soir, en citoyen ordinaire, je me posais la question de savoir pourquoi vous prévoyez de vous verser 5 000 euros par mois environ. Cela fait beaucoup. Je suis sûr que dans la salle des gens gagnent le SMIC, soit quatre fois moins. C'est sans polémiquer et sans ironie s'il vous plaît. Vous avez beau nous expliquer avec des circonlocutions labyrinthiques que vous avez respecté vos engagements sur le cumul, moi je vous parle simplement de cette indemnité.

M. le Maire –

M. Grafeuille, vous vouliez intervenir.

M. Grafeuille –

Merci M. le Maire. M. Gaillard, je suis étonné de vos propos. La dernière fois, vous aviez déjà expliqué ce qu'il fallait faire en matière de régime indemnitaire. C'est parfait ! Ce matin, j'écoutais France Inter en prenant mon petit-déjeuner. Des collègues de votre formation politique n'ont pas vos états d'âme. Dans une ville du Var remportée par votre groupe, la première chose faite par le maire a été d'augmenter de 30 % ses indemnités à lui et à ses adjoints. Je ne sais pas s'il a baissé le nombre d'adjoints mais c'est sa première décision. Vous devriez essayer de convaincre vos collègues.

M. Gaillard –

M. le Maire, permettez-moi de répondre.

M. le Maire –

M. Gaillard, je vais juste vous rappeler une petite règle. Je ne veux pas jouer le père fouettard. Pour intervenir au conseil municipal, il faut préalablement manifester votre volonté. Vous levez la main et je vous céderai la parole.

M. Gaillard –

Je vais respecter...

M. le Maire –

Ne parlez pas avant de lever la main ! C'est dans l'autre sens, merci.

- M. Gaillard – Je m'exprime en même temps, pas avant. Je voulais simplement dire que je m'étais exprimé en simple citoyen...
- M. le Maire – Ce n'est pas en même temps, c'est après ! Il y a des règles. Ce n'est pas moi qui les ai faites.
- M. Gaillard – Ecoutez, ces procédures d'intention, je trouve cela un peu déplacées parce que le sujet fondamental ce soir...
- [M. le Maire coupe le micro de M. Gaillard].*
- M. le Maire – M. Gaillard, je suis désolé, je ne voulais pas utiliser cela mais je le fais. Il y a des limites à ne pas dépasser. Je suis vigilant sur le respect des règles. Vous l'êtes. Nous en débattons. Il y a une règle de fonctionnement de conseil municipal. Je ne l'ai pas inventée. Vous levez la main. Tous les élus le font, que ce soit l'équipe « Nevers à Venir » ou le Rassemblement de gauche. Je n'ai refusé la parole, jusqu'à présent, à personne. Je vous demanderais juste de respecter cela. Il ne s'agit pas de parler avant. Il ne s'agit pas de parler en même temps. Vous vous manifestez. Je distribue l'ordre de la parole, dans le respect de la démocratie. Je vous demande tout simplement ce fonctionnement.
- [M. le Maire remet le micro de M. Gaillard].*
- Je vous cède la parole. Merci.
- M. Gaillard – Merci. J'interviens en simple citoyen, ce soir. Vous avez parlé de citoyen et de citoyenneté pendant la campagne. Je ne sais pas s'il existe des citoyens plus citoyens que d'autres. Je voudrais que vous m'expliquiez pourquoi de telles indemnités sont prévues pour M. le Maire de Nevers alors que je ne pense pas qu'il soit dans le besoin. Je voudrais que vous m'expliquiez clairement et d'une manière concise alors qu'en France, on nous demande de faire des économies et alors qu'on a battu la campagne avec une exemplarité totale concernant le fonctionnement précédent de l'ancienne majorité.
- M. le Maire – M. Suet, vous pouvez peut-être rappeler un peu plus précisément les chiffres qui sont donnés.
- M. Suet – L'indemnité du maire c'est 60 443,40 € bruts, soit 4 100 environ par mois. Nous parlerons plus tard de la rémunération des adjoints, des conseillers avec et sans délégation.

L'indemnité des adjoints au maire est calculée sur le même principe, à savoir qu'il y a un plafond de 33 % de l'indice brut 1015. Pour les adjoints, nous avons retenu 21 % de l'IB

L'indemnité des conseillers municipaux titulaires d'une délégation s'élève, au maximum, à 6 % de l'IB 1015 de la grille de traitement des fonctionnaires.

L'indemnité des conseillers municipaux non titulaires d'une délégation s'élève, au maximum, à 6 % de l'IB 1015 de la grille de traitement des fonctionnaires. Nous proposons 3 %.

Tous les montants sont en brut. Le maire toucherait 60 443,40 euros ; les 13 adjoints 220 892,61 ; les 16 conseillers municipaux 43 793,28 ; les 9 conseillers municipaux non titulaires d'une délégation 12 316,32. Le montant total des indemnités proposées au vote est de 337 445,61, pour une année pleine, contre 366 000 € en 2013. N'y voyez aucune attaque car il y avait plus d'adjoints. C'est une baisse globale de pratiquement 8 %.

M. le Maire –

Merci M. Suet.

Mme Charvy...

M. Charvy –

Pour ce qui nous concerne, M. le Maire, nous refusons la démagogie qui consiste à penser que les élus sont trop payés, dans le cadre de l'exercice d'un mandat. Nous croyons que les élus font un énorme travail, infiniment respectable. Nous pensons que ce travail mérite salaire. Cependant, je sais, M. le Maire, que vous apprenez vite et que vous avez une énorme capacité de travail. Néanmoins vous restez un être humain et les journées continuent à ne faire que 24 heures, pour vous comme pour les autres. Il ne s'agissait pas pour moi de dénoncer le cumul des mandats, vous l'avez compris même si j'aime jouer avec le sens des mots, il s'agissait pour moi d'interroger vos activités cumulées et de vous poser la question du temps que vous allez passer dans une journée qui fait 24 heures pour chacune de vos activités. Alors, nous pourrions juger en tout état de cause de la nature de votre traitement. Même si vous maniez bien l'ironie, j'aimerais que vous ne disiez pas que nous soyons, vous et moi, à cumuler de la même façon. Je vous remercie M. le Maire.

M. le Maire –

Merci de cette remarque. Je partage une chose : au lieu de démagogie, il faut faire de la pédagogie. Je suis à temps plein pour la mairie. Je suis à temps très plein pour l'agglomération. Je vous l'indique, vous pouvez venir à tout moment. Je vous

accueille au cabinet du maire. Vous m'y trouverez très souvent, notamment à des heures très tardives. Quand une mission m'est confiée, je l'ai toujours assumée et je l'assumerai pleinement. Il y en a plusieurs. Ce n'est pas la première fois et je les ai toujours assumées pleinement, que ce soit à titre professionnel ou municipal ou d'agglomération.

Je réponds également à M. Gaillard. La démagogie consiste à dire que les élus ne devraient quasiment rien percevoir. Je sais que vous ne la partagez pas, j'en suis ravi Mme Charvy. Je voudrais qu'on respecte les élus, au-delà de ma personne. Etre élu, vous allez l'apprendre même si vous avez une petite expérience, je crois M. Gaillard, c'est avoir des droits, certains pouvoirs de décision et c'est également avoir de lourds devoirs et de grosses responsabilités, chaque jour. Mon prédécesseur pourra le confirmer. Autour du maire, il y a l'ensemble de l'équipe élue. Les responsabilités à assumer derrière sont de plus en plus lourdes. C'est la raison pour laquelle on trouve, parfois, de moins en moins de candidats.

Je voudrais insister sur quelque chose. Ce n'est pas de la démagogie mais de la réalité. Parmi vous, des personnes viennent du secteur privé. Je ne souhaite pas mettre le secteur public à l'opposé du secteur privé. Nous avons besoins les uns des autres. En fonction de la tâche confiée, les élus du secteur privé sacrifient beaucoup leur vie personnelle et leur vie professionnelle. Nous sommes un certain nombre issu de ce secteur privé qui allons mettre entre parenthèses nos évolutions professionnelles. Certains sont obligés de se mettre à mi-temps pour assumer leur fonction. Je ne vous demande pas de les plaindre. C'est leur choix de s'être présenté. Il y a un certain nombre de contraintes, M. Gaillard, que vous semblez ignorer bien que vous soyez chef d'entreprise. Si vous consacriez le temps que je peux consacrer, d'ores-et-déjà, à mes mandats, vous verriez que l'indemnité, et ce n'est pas une rémunération ou un salaire, est loin d'être disproportionnée pour une ville comme celle de Nevers, pour un personnel comme celui de Nevers et pour les enjeux qui nous attendent.

Je ne vois pas sous quelle démagogie nous devrions renoncer à des indemnités d'élus ou les diminuer à portion congrue. Tout le monde a le droit de vivre. Quand on est élu et qu'on veut se consacrer à sa tâche, il est normal de percevoir une indemnité correspondant. Je ne trouve rien de cela choquant. M. l'adjoint aux Finances vous l'a rappelé, nous l'avons même diminuée sur

le volume alloué. Nous sommes, là encore, dans un sens de responsabilité.

M. Gaillard, je vous en prie.

M. Gaillard –

Merci. Vous parlez de respect. Il faut aussi savoir respecter l'opposition. Nous avons tous notre place ici. J'ai la mienne. Vous parliez de candidat. Vous dites que ce n'est pas facile aujourd'hui de trouver des candidats. Comme l'aurait dit le Général de Gaulle en blaguant, des candidats à 5 000 euros par mois, on en trouve sans en chercher.

Vous voulez me donner une leçon. Vous voulez me dire que finalement ce n'est pas facile... Vous avez choisi, personne ne vous l'a imposé ce mandat. Quand vous voulez me donner des leçons, essayez de m'en donner mais sur d'autres sujets. J'ai été président d'une structure d'insertion à Nevers qui regroupait 100 salariés, pendant 3,5 ans, à titre bénévole. J'ai reversé les minces indemnités que je pouvais toucher à une association, Leucémie Espoir 58. Je le ferai également pour les indemnités que vous me proposez, c'est-à-dire 100 euros par mois. Je vous dis simplement que des gens souffrent. Nous ne faisons pas de politique politicienne, ce soir. Ce n'est pas en prenant 5 000 euros bruts d'indemnités d'élu à la mairie de Nevers, et peut-être d'autres ailleurs, que vous allez les intéresser à la politique. Il y a une certaine forme d'indécence, ce soir, dans ce conseil municipal. Je ne peux pas tolérer et accepter ces choses-là. Vous avez fait la campagne, j'ai fait la campagne. Des souffrances se sont exprimées. Ce serait bienvenu de faire un geste, ce soir, non pas en laissant vos indemnités de côté mais en consacrant une partie à des projets neversois, des associations, de la culture, du développement économique, ce que vous voudrez.

M. le Maire –

L'indécence est dans vos propos, M. Gaillard, et la démagogie permanente. J'ai bien entendu vos propos. Je vous rassure, je ne suis pas là dans un but lucratif. Si je consacrais tout le temps que je consacre à la commune et à l'agglomération, à mon cabinet d'avocat, ce ne serait pas ces proportions-là. Je veux bien rentrer dans la démagogie, que nous soyons tous au SMIC, mais je rappelle aussi que nous avons proposé que l'enveloppe indemnitaire soit allouée, ne me le faites pas regretter, même si je conçois que ce ne soit pas une somme importante. Elle a le mérite d'exister à l'ensemble des conseillers, dont vous êtes. Ce n'est pas une obligation de le faire.

Dernière remarque mais je répondrai encore parce que j'aime bien avoir le dernier mot.

M. Gaillard – Vous avez dérapé un peu en disant qu'il fallait bien vivre. J'espère que vous n'attendiez pas ces indemnités pour vivre.

M. le Maire – M. Gaillard, restez dans certaines limites. Arrêtez de dire que je vous donne des leçons. Dès que nous vous disons quelque chose, c'est donner une leçon. Vous ne me donnerez pas de leçon et je ne vous en donnerai pas. Vous n'êtes pas un simple citoyen, vous êtes un élu. Tenez des propos d'élu. Je n'ai jamais dit il faut bien vivre. Je n'ai pas de comptes à vous rendre sur mon parcours professionnel ni sur ce que je fais. J'ai des comptes à vous rendre sur mon activité de maire et de président d'agglomération. Je compte le faire chaque jour.

M. Gaillard – Vous aurez le dernier mot. C'est ce que vous avez dit, il faut bien vivre. Vous dites pendant la campagne que vous voulez changer. En quoi avez-vous changé concernant les indemnités de maire ?

M. le Maire – Je n'ai tenu aucun propos sur les indemnités, pendant la campagne. Je ne suis pas rentré dans des problématiques que je considère comme démagogiques. Je vous rappelle que votre propre formation politique vient d'augmenter de 30 % les indemnités dans une ville du Var. Consultez peut-être Mme Le Pen.

M. Gaillard – Bon, nous n'allons pas faire un échange comme cela toute la soirée. Ce n'est pas passionnant...

M. le Maire – Avec plaisir. Je suis un spécialiste de l'échange, allons-y !

M. Gaillard – Nous pouvons y aller, moi je suis bénévole ici. Est-ce que vous allez conserver la totalité des indemnités ? Qu'allez-vous en faire ?

M. le Maire – La réponse est oui. Je n'ai pas de comptes à vous rendre. Vous n'êtes pas contrôleur fiscal, M. Gaillard.

Je vous propose de passer au vote.

M. Gaillard – Belle démocratie !

M. le Maire – Ce n'est pas le bureau des plaintes, le conseil municipal. Nous avons assez fait le tour de la question.

Je vous propose de procéder au vote à main levée sur la délibération concernant les indemnités des élus municipaux. Je rappelle que nous sommes partis sur vos bases, sans vouloir influencer vos votes.

La délibération vient d'être lue par M. Michel Suet.

M. Corde –

M. le Maire, il faut clarifier la situation...

M. le Maire –

Il me semblait qu'elle était claire puisque je vous ai proposé de voter sur la délibération des indemnités de fonction des élus municipaux, de façon globale.

Je vous pose la question. Si c'est non, nous allons voter différemment. Dites-le moi, s'il vous plaît, en temps voulu.

Je vous propose de voter l'indemnité du maire. La délibération a été lue par l'adjoint aux Finances.

*Opposition : 1*

*Abstentions : 8*

*Adopté.*

Je vous propose de voter l'indemnité des adjoints. Les unes dépendent des autres. Cela me paraît curieux de voter en démultipliant.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté.*

Je vous propose de voter l'indemnité des conseillers municipaux titulaires d'une délégation.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté.*

Je vous propose de voter l'indemnité des conseillers municipaux non titulaires d'une délégation

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté.*

**2014-061**

**Musée de la Faïence de Nevers. Exonération du droit d'entrée à l'occasion de grandes manifestations culturelles nationales ou internationales**

M. le Maire –

Je vais passer la parole, pour changer de sujet, à Mme l'adjointe à la Culture pour nous parler du musée de la Faïence et de l'exonération du droit d'entrée à l'occasion de grandes manifestations culturelles nationales ou internationales.

Mme Lorans –

M. le Maire, mesdames et messieurs les adjoints, mesdames et messieurs les conseillers municipaux,

Dans le cadre de l'image de notre ville et du rayonnement de son activité culturelle, il importe notamment, que pendant des manifestations culturelles de renommée nationale ou internationale, nous puissions offrir des conditions d'accès attractives aux collections de notre musée de la Faïence.

Ainsi, à l'occasion de trois manifestations les plus importantes, il est proposé que le musée applique la gratuité du droit d'entrée et étende ses horaires d'ouverture, selon les modalités suivantes :

- « Nuit des musées », samedi 17 mai 2014 : gratuité de 18h30 jusqu'à minuit.
- « Fête de la Musique », samedi 21 juin 2014 : gratuité de 16 h jusqu'à 20h30.
- « Journées européennes du Patrimoine », samedi 20 et dimanche 21 septembre 2014 : gratuité pendant les deux jours avec les horaires d'ouverture habituels.

En conséquence, afin d'inciter tous les publics à venir visiter le musée de la Faïence et en particulier les jeunes, je sollicite votre accord pour que les visiteurs soient exonérés, à titre exceptionnel, du paiement du droit d'entrée, lors des 4 journées citées ci-dessus et selon les créneaux horaires précisés.

M. le Maire –

Je vous remercie. Nous allons passer au vote pour cette délibération.



*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

**2014-062      Programme « Prêt bonifié aux vitrines rénovées ». Participation de la Ville**

M. le Maire – La délibération suivante est retirée. Elle fera l'objet d'un débat, lors d'un conseil municipal ultérieur.

**2014-063      Société Look cycle. Organisation de la course cycloportive « La Look ». Convention de partenariat avec la Ville**

M. le Maire – Je vais, malgré tout, passer la parole à M. l'adjoint aux Forces économiques, M. Guillaume Maillard, pour la société Look Cycle, l'organisation de la course cycloportive « La Look », dans le cadre de la convention de partenariat avec la ville.

M. Maillard – M. le Maire, merci. Chers élus, messieurs, mesdames,  
  
Depuis plusieurs années, la Ville de Nevers est partenaire de l'accueil de la course cycloportive « La Look », organisée par la société Look Cycle, qui rassemble près de 1 000 participants venant de la France entière.

Outre son aspect sportif, cette course, qui aura lieu le dimanche 18 mai 2014, présente un caractère promotionnel et touristique intéressant, avec un départ et une arrivée à Nevers.

La société Look Cycle prend à sa charge la communication et la promotion de l'épreuve, la prestation logistique course, les animations et les lots.

Pour sa part, la ville s'engage vis-à-vis de la société Look Cycle :

- à lui mettre à disposition les infrastructures et matériels techniques nécessaires pour l'accueil des participants le jour de l'épreuve,
- et à lui verser un montant de 10 000 € T. T. C pour faire face à une partie des dépenses.

Afin de concourir au bon déroulement de cette manifestation tout en mettant en avant les atouts de la ville, je vous propose de bien vouloir adopter la convention ci-jointe avec la société Look Cycle et l'autoriser à la signer.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2014, nature 6574 opération 448.

M. le Maire – Je vous remercie M. l'adjoint. Je vous propose de passer au vote.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

**2014-064      ISAT. Institut supérieur de l'automobile et des Transports. Attribution d'une subvention de fonctionnement**

M. le Maire – Nous allons passer à l'ordre du jour suivant. La délibération suivante concerne l'I. S. A. T pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement. Si M. Francillon veut bien nous présenter l'objet de la délibération.

M. Francillon – Merci M. le Maire.

L'Institut Supérieur de l'Automobile et des Transports (I. S. A. T) est une école d'ingénieurs fortement reconnue au plan national. A ce titre, il constitue un véritable équipement de développement local et d'attractivité.

Pour l'année scolaire 2013-2014, 642 élèves ingénieurs provenant de toute la France et de plusieurs pays étrangers ont été accueillis. Le rayonnement de l'école contribue à faire de Nevers une des principales villes étudiantes de Bourgogne, et participe de façon significative à la dynamique de l'ensemble de l'enseignement supérieur soutenu par notre ville.

En conséquence, je vous propose d'accorder à l'Université de Bourgogne pour l'ISAT une subvention annuelle de 140 000 € destinée, d'une part, à la prise en charge des dépenses d'entretien et de ménage des bâtiments qu'il occupe, et d'autre part à une participation à ses frais de fonctionnement généraux.

En acceptant le versement de cette subvention, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer la convention ci-jointe avec le Président de l'Université de Bourgogne.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2014, nature 6574 opération 412.

Je me permets d'ajouter un mot en ce qui concerne l'importance de l'I. S. A. T, au sein de l'Université de Bourgogne. Le président de l'Université était venu discuter avec les enseignants de l'I. S. A. T, il y a quelques mois. Il avait souligné le fait, dans le cadre du rapprochement envisagé entre l'Université de Bourgogne et l'Université de Franche-Comté, que de disposer à Nevers d'une école d'ingénieurs aussi réputée et performante était un atout très fort dans le cadre des négociations entre ces deux universités.

M. le Maire –

Merci de vos précisions. Vos compétences justifient cette délégation en matière d'enseignement supérieur.

Je vous propose de passer au vote.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

**2014-065**

**Demande de surclassement démographique de la Ville**

M. le Maire –

La délibération suivante concerne une demande de surclassement démographique de la ville de Nevers.

L'article 1<sup>er</sup> du décret n°2004-674 du 8 juillet 2004 dispose que « toute commune ou tout établissement de coopération intercommunale comprenant une zone urbaine sensible (ZUS) ou une partie de zone urbaine sensible peut être surclassé, à sa demande, dans une catégorie démographique supérieure ».

La population totale de Nevers au 1<sup>er</sup> janvier 2014 est de 37 856 habitants, dont une partie est classée en ZUS.

L'arrêté du 26 février 2009 qui authentifie la population des ZUS et des zones franches renvoie dans son article 1 au site de l'INSEE.

Il en ressort que la commune de Nevers compte 3 ZUS :

- La ZUS du Banlay – 4 165 habitants
- La ZUS des Bords de Loire – 3 589 habitants
- La ZUS de la Grande Pâturage – 2 088 habitants.

Dans ces conditions, la population classée en ZUS est de 9 842 habitants. Le surclassement démographique porterait la population de Nevers à 47 698 habitants.

Aussi, conformément, notamment aux articles 1, 3, 4 et 5 du décret n°2004-674 du 8 juillet 2004 et de l'arrêté du 26 février 2009 précités, je vous propose de demander à Madame la Préfète de la Nièvre le surclassement de la commune de Nevers, soit la classification dans la catégorie des villes de 40 000 à 80 000 habitants.

Cette disposition aura notamment pour conséquence d'ouvrir de nouvelles perspectives pour la ville de Nevers dans le domaine de la gestion des ressources humaines, en particulier pour le recrutement et les nominations aux emplois supérieurs de la collectivité.

Je propose de passer au vote sur cette délibération.

*Opposition : 0*

*Abstention : 1*

*Adopté.*

**2014-066**      **Etablissements publics de coopération intercommunale.**

**- S. Y. M. O. Syndicat intercommunal pour la restauration collective.**

**- S. I. E. E. E. N. Syndicat intercommunal d'Electricité d'Energie et d'Equipement de la Nièvre.**

**Désignation des représentants du conseil municipal**

M. le Maire –

Nous allons passer aux établissements publics de coopération intercommunale que sont le S. Y. M. O et le S. I. E. E. E. N, avec la désignation des représentants du conseil municipal.

En application des articles L.5211-6 et L5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales et conformément aux dispositions prévues dans les statuts de ces différents établissements, je vous propose de bien vouloir procéder à **l'élection au scrutin secret et à la majorité absolue** des représentants de la ville au sein des deux établissements suivants.

Pour le Syndicat mixte ouvert pour la restauration collective, S. Y. M. O, trois titulaires peuvent être proposés par la liste

majoritaire. Parmi les trois suppléants, nous vous proposons que vous nous présentiez un nom.

Je vous donne la parole M. Grafeuille.

M. Grafeuille – Pour le S. Y. M. O, la liste « Nevers à Venir » présente trois titulaires : Mme Amandine Boujlilat, Mme Fabienne Dessartine et Mme Christine Villette. Les deux premiers des trois suppléants seraient Mme Danielle Franel et Mme Catherine Fleurier.

M. le Maire – Je vous remercie M. Grafeuille.

M. Sainte Fare Garnot...

M. Sainte Fare Garnot – Pouvez-vous nous préciser, M. le Maire, s'il y a un poste pour un titulaire et un suppléant ou seulement un titulaire ?

M. le Maire – Un suppléant.

M. Sainte Fare Garnot – Seulement un suppléant, d'accord : Mme Blandine Beltier.

M. le Maire – Je vous remercie. M. Gaillard se présente également. Je propose de passer au vote à bulletin secret.

Je précise que M. Warein a donné pouvoir à Mme Fleury. Mme Fleury vote donc deux fois.

*Vote à bulletin secret.*

M. Grafeuille – Je précise l'orthographe de Mme Blandine Beltier puisqu'elle a été rajoutée sur la liste.

M. le Maire – Je vais proposer aux mêmes assesseurs de revenir s'ils le veulent bien.

*Dépouillement du vote*

M. le Maire – Nombre de votants : 39

Nombre de bulletin blanc ou nul : 1

Nombre de suffrages exprimés : 1 pour M. Gaillard.

Sont élus en titulaires Mme Amandine Boujlilat, Mme Fabienne Dessartine, Mme Christine Villette et en suppléants Mme Danielle Franel, Mme Catherine Fleurier et Mme Blandine Beltier.

Nous allons passer à la délibération suivante qui concerne la composition du S. I. E. E. N, Syndicat intercommunal Energie Equipement Environnement Nièvre. Il y a deux compétences, une compétence distribution de l'électricité et une compétence distribution du gaz, avec des compositions différentes. Je propose de voter d'un bloc, si vous en êtes d'accord. Il est prévu 4 titulaires pour la compétence distribution de l'électricité, dont 3 pour la liste majoritaire et une place ouverte à un autre membre. Pour les suppléants, c'est la même chose. Pour la compétence distribution du gaz, ce sont deux titulaires de la liste majoritaire.

M. Grafeuille, je vous laisse présenter les noms s'il vous plaît.

M. Grafeuille – Merci M. le Maire. Pour la compétence distribution de l'électricité, nous proposons en titulaires M. Guy Grafeuille, Mme Anne Wozniak, M. Eric Pauron et en suppléants Mme Isabelle Kozmin, M. Philippe Cordier et M. Guillaume Ciszak.

Pour la compétence distribution du gaz, je propose M. Guy Grafeuille et Mme Anne Wozniak.

M. le Maire – Je précise l'orthographe de Mme Wozniak.

Je vous laisse le soin de proposer des candidatures pour un poste de titulaire et un poste de suppléant.

M. Sainte Fare Garnot – Nous proposons au poste de titulaire Mme Charvy et au poste de suppléant Mme Fleury. Nous voterons la liste complète.

M. Gaillard – Je me propose pour le poste de suppléant.

M. le Maire – Je rappelle que sont proposés pour les titulaires M. Guy Grafeuille, Mme Anne Wozniak, M. Eric Pauron, Mme Nathalie Charvy ; pour les suppléants Mme Isabelle Kozmin, M. Philippe Cordier, M. Guillaume Ciszak, Mme Delphine Fleury et M. Christophe Gaillard.

*Vote à bulletin secret.*

*Dépouillement du vote.*

M. le Maire – Nous considérons que la compétence gaz est attribuée à M. Guy Grafeuille et Mme Anne Wozniak.

Pour le S. I. E. E. E. N compétence électricité :

Nombre de votants : 38

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 2

Nombre de suffrages exprimés : 36

Sont titulaires M. Guy Grafeuille, Mme Anne Wozniak, M. Eric Pauron et Mme Nathalie Charvy. Sont suppléants Mme Isabelle Kozmin, M. Philippe Cordier, M. Guillaume Cizak, Mme Delphine Fleury.

2014-067

**C. C. A. S. Centre communal d'action sociale. Conseil d'administration.  
Composition et désignation des représentants du conseil municipal**

M. le Maire –

Je vous propose de passer à la délibération suivante, le Centre communal d'action sociale pour le Conseil d'administration, la composition et désignation des représentants du conseil municipal.

Outre son président, le Maire, ce conseil doit comprendre, en nombre égal, des membres élus par le conseil municipal en son sein, à la représentation proportionnelle, et des membres nommés par le Maire, parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

**Le nombre des membres du conseil d'administration est fixé par délibération du conseil municipal, dans la limite de 8 membres élus et 8 membres nommés.**

**L'élection des représentants du conseil municipal doit avoir lieu au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est par ailleurs secret.**

**Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète.**

En application de ces dispositions, je vous propose

- **d'arrêter la composition** du conseil d'administration du C. C. A. S de Nevers comme suit :

- membres élus : 6 sièges
- membres nommés : 6 sièges

- **de procéder à l'élection** des membres issus du conseil municipal.

M. Grafeuille, je vous laisse proposer les noms de votre liste.

M. Grafeuille – La liste proposée par « Nevers à Venir » se compose ainsi : Mme Catherine Fleurier, Mme Christine Villette, Mme Danielle Franel, M. Philippe Cordier, Hervé Barsse et Mohamed Lagrib.

M. le Maire – Est-ce qu'il y a d'autres propositions de liste ?

M. Sainte Fare Garnot – Avez-vous ouvert la possibilité de siéger au C. C. A. S à des membres de l'opposition ?

M. Grafeuille – D'après le texte, il faut présenter une liste, même incomplète.

M. Sainte Fare Garnot – Est-ce que vous entendez occuper les six sièges ? C'est très simple.

M. le Maire – J'entends bien. M. Grafeuille, votre position ?

M. Grafeuille – Nous avons l'intention de présenter une liste complète, M. le Maire.

M. Sainte Fare Garnot – Que disent les mathématiques M. le Président ou M. le Maire ?

M. le Maire – C'est un scrutin de liste à la proportionnelle. Cela ferait un siège.

M. Sainte Fare Garnot – Si vous le souhaitez, nous pouvons faire ainsi mais nous pouvons aussi faire une liste complète pour aller plus vite.

M. le Maire – Est-ce qu'il y a d'autres listes ou candidatures ? Votons par liste ! Il y a trois listes. Par contre, M. Sainte Fare Garnot, vous n'avez pas énoncé votre liste.

M. Sainte Fare Garnot – Nous allons présenter une liste complète avec M. François Diot, Mme Blandine Beltier, Mme Nathalie Charvy, M. Florent Sainte Fare Garnot, Mme Delphine Fleury, M. Patrice Corde.

*Vote à bulletin secret*

*Dépouillement du vote*

M. le Maire – Je vais vous donner les résultats du vote pour les membres du conseil d'administration du C. C. A. S.



Nombre de votants : 38  
 Nombre de suffrages exprimés : 38

Sont élus Mme Catherine Fleurier, Mme Christine Villette, Mme Danielle Franel, M. Philippe Cordier, M. Hervé Barse et M. François Diot.

Je voulais également vous donner le nom des personnalités que j'envisage de nommer, suite à leur candidature : M. Roger Clay, sur proposition de l'U. D. A. F ; Mme Monique Prognon représentant les associations de personnes handicapées de la Nièvre sur proposition de la délégation départementale de l'Association des Paralysés de France ; M. Nicolas Brillant de l'association Pagode ; Mme Liliane Koenig en tant que personne qualifiée ; Mme Florence Var comme personne qualifiée ; Mme Jacqueline Bazin comme personne qualifiée.

2014-068

**Commission d'ouverture des plis d'offres en matière de délégation de service public. Désignation des représentants du conseil municipal**

- M. le Maire – Je vous propose de passer à la délibération suivante sur la commission d'ouverture des plis d'offres en matière de délégation de service public et la désignation des représentants du conseil municipal.  
 Il est proposé la même composition que la Commission d'appels d'offres. M. Grafeuille veut bien nous rappeler les noms ?
- M. Grafeuille – Dans l'ordre, M. Guillaume Maillard, M. Jacques Francillon, M. Daniel Devoise, Mme Elisabeth Gaillard, Mme Pierrette Concile, Mme Christine Villette, Mme Marylène Rocher, Mme Catherine Fleurier, M. Jean-Pierre Manse et M. Mahamadou Sangaré.
- M. le Maire – Je vous propose de voter pour cette composition sauf s'il y a d'autres candidatures.
- M. Sainte Fare Garnot – Nous souhaitons avoir un élu représentant notre sensibilité au sein de cette instance. Comment entendez-vous organiser le vote ? Présentons-nous une liste complète ou une liste commune ?
- M. le Maire – La réponse est dans la dernière question. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? A priori non, donc nous pouvons présenter une liste commune, dans un souci de simplification.
- M. Sainte Fare Garnot – Très bien, ce sera M. Corde.

- M. le Maire – Sachant que dans la liste proposée, il y a 5 titulaires et 5 suppléants.
- M. Grafeuille – Si nous ouvrons notre liste, M. Corde ne sera que suppléant. S'ils font une liste à part, ce sera la même chose.
- M. le Maire – S'il est proposé pour votre groupe un nom titulaire, il faudrait qu'il figure en 5<sup>ème</sup> position.
- M. Sainte Fare Garnot – Est-ce que nous sommes dans l'esprit d'avoir un titulaire et un suppléant pour l'opposition ou seulement un titulaire ? Cela me permet de revenir sur l'analyse de M. Grafeuille. Si nous présentons une liste séparée, par la proportionnelle, nous avons un poste de titulaire. C'est ce que nous revendiquons.
- M. le Maire – De mémoire, il faut faire comme pour la C. A. O, c'est-à-dire que vous ayez un titulaire et un suppléant.
- M. Sainte Fare Garnot – D'accord. Ce sera donc M. Corde et votre serviteur.
- M. le Maire – M. Grafeuille, vous voulez bien relire votre liste.
- M. Grafeuille – Nous aurions donc M. Guillaume Maillard, M. Jacques Francillon, M. Daniel Devoise, Mme Elisabeth Gaillard et M. Patrice Corde en 5<sup>ème</sup> position. M. Sainte Fare Garnot serait en dernière position des suppléants. Cela nous oblige à enlever nos deux derniers candidats.
- M. le Maire – Oui ou le 5<sup>ème</sup> et le 10<sup>ème</sup>.
- M. Grafeuille – Nous allons intercaler. M. Corde se trouve entre Mme Pierrette Concile et Mme Christine Vilette. M. Manse et M. Sangaré ne sont plus dans la liste. Le dernier sera M. Sainte Fare Garnot.
- M. le Maire – Merci M. Manse mais l'évidence doit être rappelée. Je vous redonne cette liste commune sur laquelle nous voterons à main levée : M. Guillaume Maillard, M. Jacques Francillon, M. Daniel Devoise, Mme Elisabeth Gaillard, M. Patrice Corde, M. Pierrette Concile, Mme Christine Vilette, Mme Marylène Rocher, Mme Catherine Fleurier, M. Florent Sainte Fare Garnot.

Je propose de passer au vote à main levée.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

2014-069*Commission consultative des services publics locaux. Composition et désignation de ses membres*

M. le Maire –

Nous allons passer à la commission consultative des services publics locaux pour désigner leurs membres.

Les services publics que je vais citer sont confiés par délégation de service public à différents prestataires. Actuellement, les délégataires en exercice sont :

- pour le camping municipal : Mme Sonja Minnesma
- pour le chauffage urbain : la société E. N. E. A (Energie Nevers Agglomération)
- pour le crématorium : la société O. G. F
- pour l'entretien et la maintenance du stationnement de surface et l'exploitation du parking souterrain Saint-Pierre : la société Omniparc (QPark)
- pour l'exploitation du parking Saint-Aricle : la société Vinci Park.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les communes de plus de 10 000 habitants doivent créer *une commission consultante des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'elles confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'elles exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.*

Cette commission, présidée par le maire ou son représentant, comprend :

- des membres de l'assemblée délibérante, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle,
- et des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante. Je vous proposerai ce 2<sup>ème</sup> point lors d'une prochaine délibération.

En fonction de l'ordre du jour, la commission peut, sur proposition de son président, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile.

Compte tenu de ces éléments, je vous propose :

- d'une part, de fixer à 12 le nombre des membres du conseil municipal devant siéger au sein de cette commission et à

procéder à leur élection suivant le principe de la représentation proportionnelle,

- et de déléguer au maire la saisine de la commission pour qu'elle puisse formuler un avis sur l'ensemble des projets cités ci-dessus.

Combien est-ce qu'il y a de listes de candidats proposées ?

- M. Grafeuille – M. le Maire, je voudrais vous proposer la même chose que nous venons de faire pour la liste précédente pour éviter qu'il y ait 36 candidatures. Il ne s'agit pas de titulaires ou de suppléants mais de 12 membres. Je propose d'abandonner les trois dernières places. Je voudrais savoir si M. Gaillard souhaite se présenter.
- M. Gaillard – Oui bien entendu, merci.
- M. Grafeuille – Je propose de laisser une place à M. Gaillard et deux places à l'autre groupe s'ils en sont d'accord.
- M. Corde – Au nom de notre groupe, nous acceptons la proposition avec Mme Nathalie Charvy et Mme Blandine Beltier.
- M. le Maire – Si vous voulez rappeler la liste complète M. Grafeuille.
- M. Grafeuille – Dans l'ordre, nous avons M. Xavier Morel, Mme Pierrette Concile, Mme Myrienne Bertrand, M. Hervé Barsse, Mme Yolande Frémont, M. Mahamadou Sangare, Mme Nadia Fettahi, M. Michel Suet, M. Daniel Devoise, Mme Nathalie Charvy, Mme Blandine Beltier, M. Christophe Gaillard.
- M. le Maire – Je vous remercie. Nous allons voter à main levée.
- M. Barsse – Je voudrais voter contre. Je ne veux pas être dans la même liste.
- M. le Maire – Vous ne voulez pas être dans la liste globale ? C'est dommage que vous ne l'ayez pas dit au moment où nous l'avons constituée. Nous aurions présenté plusieurs listes.
- M. Barsse – Je retire alors.
- M. le Maire – Merci. Je propose donc cette liste des 12 membres prénommés. Je reprends le vote.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Cette commission consultative des services locaux est constituée à l'unanimité.*

**2014-070      Commission de contrôle des comptes dans le cadre des conventions financières. Désignation des représentants du conseil municipal**

- M. le Maire – Nous allons passer à la Commission de contrôle des comptes dans le cadre des conventions financières, avec la désignation des représentants du conseil municipal. Elle correspond à la commission municipale n°1 dénommée « Forces économiques, Attractivité, Ressources et Prospectives ». Cela inclut notamment le développement économique, le tourisme, les relations publiques, la communication, l'économie et les nouvelles technologies, la culture et le patrimoine, la reconquête de la Loire, l'économie sociale et solidaire et l'enseignement supérieur.
- M. Corde – Cette commission évalue et travaille sur l'exécution des dépenses et des finances. N'est-elle pas juge et partie ? C'est simplement un point juridique. Il est bien dit que la commission qui contrôle est la commission qui elle-même examine les sujets et qui est amenée, en matière exécutoire, à se prononcer dessus.
- M. le Maire – C'est une commission de contrôle. Il y aura forcément des membres communs. J'entends bien votre argument. Je peux le concevoir. S'il y a un travail en bonne intelligence, puisque c'est une commission ouverte à tout le monde, je pense que nous pouvons maintenir la composition proposée. La commission comprendrait 23 membres, 17 pour la majorité, 5 pour l'opposition et 1 pour le Front National. Est-ce que vous avez des noms à nous proposer M. Corde ?
- M. Corde – Les 5 noms proposés sont Mme Nathalie Charvy, Mme Nathalie Royer, M. François Diot, M. Florent Sainte Fare Garnot et M. Patrice Corde.
- M. le Maire – M. Grafeuille, vous voulez rappeler l'ensemble des noms s'il vous plaît.
- M. Grafeuille – Mme Myrienne Bertrand, Mme Amandine Boujlilat, M. Yannick Chartier, M. Philippe Cordier, Mme Catherine Fleurier, M. Jacques Francillon, Mme Isabelle Kozmin, M. Mohamed Lagrib, Mme Véronique Lorans, M. Guillaume Maillard, Mme Corinne Mangel, M. Xavier Morel, M. Eric

Pauron, Mme Marylène Rocher, M. Mahamadou Sangaré, Mme Anne Wozniak, Mme Pierrette Concile et pour l'opposition Mme Nathalie Charvy, Mme Nathalie Royer, M. François Diot, M. Florent Sainte Fare Garnot, M. Patrice Corde et M. Christophe Gaillard.

M. le Maire – Je vous propose de procéder au vote.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

Cette commission est constituée à l'unanimité.

**2014-071**

**Groupements de commande. Désignation des membres de la commission d'appels d'offres de la ville auprès des commissions d'appels d'offres des différents groupements**

M. le Maire –

Nous allons passer ensuite aux Groupements de commande. Actuellement, la ville de Nevers est adhérente à plusieurs **groupements de commandes** :

- **pour l'acquisition de fournitures de bureau, consommables informatiques, imprimés administratifs et papier reprographie,**

- **pour l'acquisition de matériels informatiques,**

- **pour l'acquisition de produits d'entretien,**

- **pour l'acquisition de sel et de déneigement,**

- **pour l'exploitation des installations de chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation et ventilation des bâtiments abritant leurs services,**

- **pour la vérification et l'entretien de poteaux d'incendie,**

La commission d'appels d'offres de chacun de ses groupements comprend notamment :

- un élu, parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appels d'offres de chaque membre du groupement qui dispose d'une commission d'appels d'offres,

- et un suppléant peut être désigné.

Il importe de choisir un membre titulaire parmi les membres titulaires de la commission d'appels d'offres qui ont été élus le Conseil municipal de Nevers – 25 Avril 2014

15 avril et de choisir un membre suppléant parmi les membres suppléants de la commission d'appels d'offres également élus le 15 avril.

M. Grafeuille, quels noms proposez-vous ?

M. Grafeuille – Je propose M. Daniel Devoise en titulaire et Mme Pierrette Concile en suppléante.

M. le Maire – Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Je propose de voter à main levée.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

**2014-072**

**Commissions municipales. Création et désignation des membres du conseil municipal**

M. le Maire – Nous allons passer aux commissions municipales avec la création et la désignation des représentants du conseil municipal. Nous vous proposons trois commissions municipales :

- Commission pour les Forces économiques, attractivité et prospective et ressources,
- Commission citoyenneté, solidarités et développement social,
- Commission organisation de la cité et du bien vivre ensemble.

Pour la première commission, nous avons déjà procédé à son vote. Je propose, si vous en êtes d'accord, de considérer que c'est acquis pour cette commission puisque ce sont les mêmes.

Pour la commission citoyenneté, solidarités et développement social, nous proposons qu'elle soit constituée de 19 membres, dont 14 pour la majorité, 4 pour le groupe de Rassemblement de Gauche et 1 pour le Front National. Je vous demande de me donner les 4 noms proposés.

M. Sainte Fare Garnot – Ce sera Mme Blandine Beltier, Mme Delphine Fleury, M. Daniel Warein, Mme Charvy.

M. le Maire – Je vous remercie.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Cette commission est validée.*

Pour la Commission Organisation de la cité et du bien vivre ensemble, elle est composée de 23 membres, dont 18 pour la majorité, 4 pour l'opposition et 1 pour le Front National. Voulez-vous bien nous donner les noms ?

- M. Sainte Fare Garnot – Notre groupe peut avoir trois ou quatre membres ?
- M. le Maire – Quatre
- M. Sante Fare Garnot – Mme Nathalie Royer, M. François Diot, Mme Delphine Fleury, M. Patrice Corde.
- M. le Maire – M. Grafeuille, vous pouvez rappeler l'ensemble des membres.
- M. Grafeuille – J'ai un petit souci. Je vois que trois membres ne figurent plus sur la liste. Je ne peux pas donner les noms de mémoire. Je vais donner les autres : M. Hervé Barsse, M. Guillaume Ciszak, M. Daniel Devoise, Mme Nadia Fettahi, Mme Catherine Fleurier, Mme Yolande Frémont, Mme Elisabeth Gaillard, M. Guy Grafeuille, M. Mohamed Lagrib, Mme Véronique Lorans, Mme Corinne Mangel, M. Jean-Pierre Manse, Mme Marylène Rocher, Mme Christine Villette, Mme Anne Wozniak. Il en manque donc trois.
- M. le Maire – Il semble qu'il y ait une erreur matérielle. Nous allons compenser. Ceux qui sont intéressés par cette commission pour le groupe « Nevers à Venir » peuvent se manifester.
- M. Grafeuille – Mme Pierrette Concile, Mme Myrienne Bertrand et M. Philippe Cordier. Pour l'opposition, c'est Mme Nathalie Royer, M. François Diot, Mme Delphine Fleury, M. Patrice Corde. La liste est complète avec M. Christophe Gaillard.
- M. le Maire – *Opposition : 0*
- Abstention : 0*
- Adopté.*



2014-073**Etablissements scolaires du 1<sup>er</sup> degré divers organismes ou associations liés à l'enseignement. Désignation des représentants du conseil municipal**

M. le Maire –

Nous allons procéder au vote pour les délibérations concernant les établissements scolaires du 1<sup>er</sup> degré et les divers organismes et associations liés à l'enseignement avec la désignation des représentants de la ville de Nevers.

Je vous propose de procéder à la désignation des représentants du conseil municipal auprès des établissements scolaires suivants : les écoles maternelles et élémentaires. Sachant qu'il est prévu par la réglementation que, dans chaque école, le conseil d'école comprend 2 élus :

- le maire ou son représentant,
- et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal. C'est ce vote auquel nous procédons.

Il y a un nombre d'écoles maternelles où il faut désigner un membre auprès de chaque établissement. C'est la même chose pour les écoles élémentaires ; les écoles primaires qui comportent une section maternelle et une section élémentaire ; les écoles privées sous contrat d'association ; le Réseau français des villes éducatives RFVE et le réseau international des villes éducatives AIVE.

Il était prévu, dans la délibération, la Commission de dérogation des secteurs scolaires avec 5 membres. Je vous propose de la nommer plus tard car je souhaite avoir une réflexion et un délai suffisant pour éventuellement adopter un nouveau système.

M. Grafeuille...

M. Grafeuille –

Pour les écoles maternelles, 1 membre par établissement :

- Albert Camus : Mme Nadia Fettahi
- Alix Marquet : Mme Fabienne Dessartine
- Chaumière : Mme Catherine Fleurier
- Georges Guynemer : Mme Amandine Boujlilat
- Jean Macé : Mme Christine Vilette
- Jules Ferry : Mme Véronique Lorans
- Lucette Sallé : M. Guillaume Maillard
- Lund : Mme Christine Vilette
- Mouësse : Mme Catherine Fleurier
- Oratoire : M. Jacques Francillon
- La Rotonde : Mme Danielle Franel

Pour les écoles élémentaires, 1 membre par établissement :

- Albert Camus A et B : Mme Nadia Fettahi
- André Cloix : Mme Christine Villette
- Barre-Manutention : M. Guillaume Ciszak
- Georges Guynemer : Mme Amandine Boujlilat
- Jean Macé : Mme Christine Villette
- Jules Ferry : Mme Véronique Lorans
- Loire : Mme Christine Villette
- Lucette Sallé : M. Guillaume Maillard
- Mouësse : Mme Catherine Fleurier
- La Rotonde : Mme Myrienne Bertrand
- Victor Hugo : Mme Nadia Fettahi

Pour les écoles primaires (maternelle et élémentaire), 1 membre auprès des 2 établissements :

- Blaise Pascal : M. Jean-Pierre Manse
- Claude Tillier : Mme Danielle Franel
- Pierre Brossolette : Mme Catherine Fleurier

Pour les écoles privées sous contrat d'association, 1 membre auprès de chaque groupe :

- Ecole Sainte-Bernadette : Mme Elisabeth Gaillard
- Ecole Sainte-Juliette : Mme Elisabeth Gaillard

Pour le Réseau Français des Villes Educatives et Réseau International des Villes Educatives, 1 membre :  
Mme Yolande Frémont.

M. le Maire –

Je vous propose de procéder au vote.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

**2014-074**

**Etablissements scolaires du 2<sup>nd</sup> degré. Désignation des représentants du conseil municipal**

M. le Maire –

M. Grafeuille, nous arrivons aux établissements scolaires du second degré avec la désignation des représentants du conseil municipal. Je vous laisse le soin de proposer directement les noms.

M. Grafeuille –

Pour les collèges :

- Victor Hugo : M. Guillaume Maillard
- Adam Billaut : Mme Christine Villette et M. Jacques Francillon
- Les Courlis : Mme Amandine Boujlilat
- Les Loges : Mme Véronique Lorans et Mme Myrienne Bertrand

Pour les lycées :

- Jules Renard : M. Guy Grafeuille et M. Jean-Pierre Manse
- Raoul Follereau : Mme Corinne Mangel et Mme Nadia Fettahi
- lycée professionnel Jean Rostand : Mme Véronique Lorans et Mme Corinne Mangel
- lycée professionnel Pierre Bérégovoy : M. Jean-Pierre Manse et Mme Myrienne Bertrand
- lycée de la communication Alain Colas : Mme Christine Villette et Mme Myrienne Bertrand

M. le Maire –

Je vous propose de passer au vote.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

**2014-075**

**Etablissements d'enseignement supérieur. Désignation des représentants du conseil municipal**

M. le Maire –

Il y a ensuite les établissements d'enseignement supérieur. M. Grafeuille, je vous laisse le soin de procéder de la même façon.

M. Grafeuille –

- Pour l'I. S. A. T : M. Denis Thuriot

- Pour l'I. N. S. E. R. R : M. Guy Grafeuille

- Pour le comité de surveillance au Centre d'accueil universitaire : M. Jacques Francillon et Mme Amandine Boujlilat. Il y a une possibilité d'avoir un membre de l'opposition.

M. le Maire –

Vous avez une personne à proposer ?

M. Sainte Fare Garnot –

Mme Nathalie Charvy.

- M. Grafeuille – - Pour le comité de surveillance au Centre d'accueil universitaire : M. Jacques Francillon, Mme Amandine Boujlilat et Mme Nathalie Charvy
- Pour l'Association régionale du Conservatoire national des Arts et Métiers : M. Jacques Francillon
- Pour la Faculté de droit et de science politique : M. Jacques Francillon.
- M. le Maire – *Opposition : 0*
- Abstention : 0*
- Adopté à l'unanimité.*

**2014-076****Organismes d'insertion et de médiation. Désignation des représentants du conseil municipal**

- M. le Maire – La délibération suivante porte sur les organismes d'insertion et de médiation avec la désignation des représentants du conseil municipal. M. Grafeuille, je vous laisse le soin de citer les organismes et les noms proposés.
- M. Grafeuille – Pour l'Association solidaire en marche A. S. E. M, nous proposons Mme Catherine Fleurier et Mme Christine Villette. J'avais proposé à l'opposition de me donner un nom.
- M. Sainte Fare Garnot – Mme Nathalie Charvy à nouveau.
- M. Grafeuille – Donc pour l'A. S. E. M, Mme Catherine Fleurier, Mme Christine Villette et Mme Nathalie Charvy.
- M. le Maire – M. Gaillard...
- M. Gaillard – Je ne sais pas comment vous comptez composer les organismes mais j'aurais aimé figurer dans une association. Je m'adresse plutôt à l'opposition.
- M. le Maire – Quelle opposition ?
- M. Gaillard – Celle de ma droite.
- M. le Maire – L'opposition de gauche, à votre droite !
- M. Sainte Fare Garnot – Il est tard donc je vais me permettre un commentaire personnel. Si je comprends bien, l'opposition d'extrême droite demande à

l'opposition de gauche, avec l'accord de la majorité de droite, de figurer dans une association.

- M. le Maire – Vous faites une petite erreur sur le dernier terme...
- M. Sainte Fare Garnot – Au-delà de nos désaccords sur les erreurs, je vais répondre sur le fond : non.
- M. Gaillard – Je n'ai pas entendu, pardon ?
- M. Sainte Fare Garnot – C'est non !
- M. le Maire – M. Grafeuille, vous pouvez continuer s'il vous plaît.
- M. Grafeuille –
- Pour l'Association Nevers Médiation : Mme Christine Villette, M. Guy Grafeuille, M. Guillaume Ciszak,
  - Pour Interstice : Mme Christine Villette, M. Guy Grafeuille,
  - Pour le Bureau Information Jeunesse : Mme Christine Villette,
  - Pour la Maison départementale de l'Emploi et de la Formation : Mme Amandine Boujlilat,
  - Pour l'association la Minirette : Mme Christine Villette et M. Mohamed Lagrib.
- M. le Maire – Il y a un seul représentant, c'est une erreur, c'est un membre. Ce n'est pas de votre faute.
- M. Grafeuille – Ce sera M. Mohamed Lagrib pour la Minirette.
- M. le Maire –
- Opposition : 0*
- Abstention : 0*
- Adopté à l'unanimité.*

**2014-077**

**Organismes concernant la santé et les personnes âgées. Désignation des représentants du conseil municipal**

- M. le Maire – Ensuite, nous avons à désigner les représentants du conseil municipal dans les organismes concernant la santé et les personnes âgées.
- M. Grafeuille –
- Résidence médicalisée Daniel Benoist : Mme Catherine Fleurier,

- Foyer- logement La Roseraie : Mme Catherine Fleurier,
- Résidence Marion de Givry : Mme Nadia Fettahi,
- Maison d'accueil pour les personnes âgées dépendantes rue de la Pique : Mme Nadia Fettahi,
- Résidence Ma Maison : Mme Myrienne Bertrand,
- Résidence Arpage : Mme Myrienne Bertrand,
- Groupement régional de santé publique de Bourgogne : M. Philippe Cordier,
- Centre hospitalier Henri Dunant de la Charité-sur-Loire : M. Yannick Chartier,
- Centre de long séjour de Saint-Pierre-Le-Moutier : M. Philippe Cordier,
- Comité d'éthique funéraire : Mme Yolande Frémont, M. Mahamadou Sangaré, Mme Marylène Rocher.

M. le Maire –

Je vous remercie. Je vous propose de passer au vote.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

**2014-078**

**Organismes à caractère économique, urbanisme et divers. Désignation des représentants du conseil municipal**

M. le Maire –

Nous avons ensuite à désigner les représentants du conseil municipal dans les organismes à caractère économique, urbanisme et divers.

M. Grafeuille –

- Société d'économie mixte Nièvre Aménagement : M. Denis Thuriot, M. Guy Grafeuille (représentants au sein du conseil d'administration), et M. Guy Grafeuille (délégué à l'assemblée générale)
- Aéroport, commission tripartite (Ville de Nevers, Chambre de commerce et d'industrie de la Nièvre, Conseil général de la

- Nièvre) : M. Guillaume Maillard, Mme Corinne Mangel, M. Guy Grafeuille. L'opposition peut proposer un nom.
- M. le Maire – C'est pour l'aéroport.
- M. Sainte Fare Garnot – Nous allons renoncer à notre droit à siéger, conscients des limites pour nous répartir à huit.
- M. Grafeuille – Très bien. M. Gaillard ?
- M. Gaillard – Je serai membre de cette commission.
- M. Grafeuille –
- Commission de la gare routière : M. Daniel Devoise,
  - Association niversaire RN7 2x2 voies : M. Guy Grafeuille,
  - S. A. E. M sportive du circuit de Nevers Magny-Cours : M. Guillaume Maillard pour l'assemblée générale et le conseil de surveillance
  - GIP Organisateur du Grand Prix de France à Magny-Cours : M. Guillaume Maillard,
  - GIP e-Bourgogne : M. Guillaume Maillard comme titulaire et M. Mohamed Lagrib comme suppléant,
  - Association des Riverains de la Nièvre : Mme Anne Wozniak,
  - Association Amorce (Association des collectivités territoriales et Professionnels pour les réseaux de chaleur et la valorisation des déchets) : M. Daniel Devoise comme titulaire et M. Mohamed Lagrib comme suppléant.
- M. le Maire – M. Sainte Fare Garnot...
- M. Sainte Fare Garnot – Nous avons une demande peut-être un peu surprenante à l'égard de la S. A. E. M du circuit de Nevers Magny-Cours. Vous n'avez pas prévu de siège pour l'opposition mais nous serions vraiment très heureux si Mme Nathalie Charvy pouvait siéger.
- Mme Charvy – Nous savions qu'à cette heure-là les esprits seraient fatigués. Nous avons pensé qu'une petite blague ferait plaisir à l'ensemble du conseil municipal !
- M. le Maire – J'allais presque le prendre au sérieux. Après cette petite récréation, je vous propose de voter.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

**2014-079      Organismes à caractère culturel et touristique. Désignation des représentants du conseil municipal**

M. le Maire –                      Nous passons aux organismes à caractère culturel et touristique.  
M. Grafeuille, je vous laisse le soin de les citer.

M. Grafeuille –                    - Conservatoire de Musique, d'Art dramatique et de Danse de Nevers : Mme Véronique Lorans, Mme Marylène Rocher, Mme Yolande Frémont. Trois personnalités compétentes seront à rajouter

- Etablissement public de Coopération culturelle de la Nièvre : Mme Véronique Lorans comme titulaire et Mme Marylène Rocher comme suppléante,

- Centre d'Archives Intermédiaires (Comité de suivi et d'évaluation) : Mme Corinne Mangel,

- Commission municipale de dénomination des rues, bâtiments et salles : Mme Véronique Lorans, Mme Corinne Mangel, M. Eric Pauron et une personne pour l'opposition.

M. Sainte Fare Garnot –        Ce sera Mme Blandine Beltier.

M. le Maire –                      Je vous remercie.

M. Grafeuille –                    - Association Nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire et des Villes à secteurs sauvegardés : Mme Véronique Lorans,

- Association des Villes et métiers d'art : Mme Véronique Lorans.

M. le Maire –                      Je vous propose de passer au vote.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*



Je voulais également ajouter, hors conseil sur désignation par arrêté du maire, pour la CAP, le CTP, le CHSCT, 12 membres dont 6 titulaires et 6 suppléants. Je propose qu'il y ait 5 membres titulaires de la majorité et un membre titulaire de l'opposition et même chose pour les suppléants. Je veux bien recueillir les candidatures ce soir. Je procèderai ultérieurement aux désignations. Nous proposons comme titulaires : votre serviteur, M. Michel Suet, M. Mahamadou Sangaré, M. Jacques Francillon, M. Guy Grafeuille. En tant que suppléants : M. Jean Pierre Manse, Mme Amandine Boujlilat, Mme Yolande Frémont, M. Daniel Devoise, Mme Christine Villette.

M. Sainte Fare Garnot – Nous présentons la candidature de M. Patrice Corde, titulaire, et de M. François Diot, suppléant.

**Nouveau centre aquatique. Suspension du projet pressenti. Information du conseil municipal**

M. le Maire – Nous avons donc épuisé la désignation dans les différents organismes.

Je souhaiterais terminer ce conseil par la lecture d'une information du conseil municipal sur le nouveau centre aquatique. Conformément aux engagements de « Nevers à Venir », je veux vous faire part de la suspension du projet après la lecture suivante.

L'équipe municipale sortante avait par délibération du 3 décembre 2012 décidé d'engager une procédure de délégation par voie concessive pour la conception, la construction, le financement et l'exploitation d'un centre aquatique sur le site de la Jonction, en vue de remplacer la piscine des Bords de Loire. Cette procédure était en cours d'achèvement puisque les négociations se sont déroulées avec les trois candidats retenus pour remettre une offre finale.

Un candidat avait été pressenti avec lequel la mise au point du contrat était très avancée. Ce projet emportait un coût prévisionnel de travaux de 17,5 millions d'euros hors taxes, auxquels il convenait d'ajouter le coût de plusieurs acquisitions immobilières et d'éventuels aménagements périphériques.

Dès le début de la campagne, j'ai demandé à ce que ce projet beaucoup trop important pour une municipalité comme Nevers fasse partie d'une procédure consultative préalable, à la fois auprès des habitants de Nevers et de l'Agglomération pour définir les attentes réelles, et auprès des élus de Nevers

Agglomération pour que ce projet ou un autre soit éventuellement porté par toutes les communes et ne constitue pas, comme cela a été le cas, un projet disproportionné repris à des fins électorales. A cela, il nous avait été répondu que le projet, cohérent et réfléchi, dont le financement était parfaitement transparent, était en voie d'achèvement et qu'il n'y avait aucune raison qu'il ne se poursuive pas.

Nous avons, à plusieurs reprises, alerté l'opinion publique sur la nébuleuse qui entourait ce projet. La fluctuation du coût annoncé initialement à 24 millions d'euros puis à 17 millions d'euros et l'annonce entre les deux tours, par mon prédécesseur, de sa décision de relancer une consultation citoyenne sur le sujet en cas de réélection n'a fait que démontrer que la fiabilité de ce projet était finalement très incertaine, à moins mais j'en doute, et vous me permettez cette note d'humour en fin de conseil, que votre souhait était de relayer par voie de presse nos intentions.

Au vue des sommes considérables, engagées à la fois par la ville mais aussi par l'Agglomération de Nevers, j'estime que ce projet important ne doit être porté, ni par la seule ville de Nevers, ni imposée à l'agglomération, dans le déni total de l'appropriation des 12 autres communes. Je l'ai répété depuis mon élection et affirmé lors de ma candidature à la présidence de Nevers Agglomération, être président de Nevers Agglomération ne signifie pas pour moi centraliser tous les pouvoirs dans les mains du maire de Nevers. Cela constitue avant tout, et je l'ai démontré à travers ma campagne et à travers les décisions que nous prenons en tant qu'élus, un vecteur de rassemblement autour d'une vision d'agglomération qui respecte la représentativité de toutes les communes.

Si l'état de la piscine des Bords de Loire avait été pris en considération et qu'une transition avait été anticipée, ce sujet ne serait d'ailleurs pas à l'ordre du jour. Tenant à ce qu'un nouvel équipement, dont je ne discute pas la nécessité, s'inscrive dans une dynamique de territoire et d'intérêt général à la hauteur des attentes de nos concitoyens et accessible à tous, j'ai décidé de suspendre la procédure en cours et de prendre le temps d'une décision éclairée. Par conséquent, je demande au conseil municipal de bien vouloir acter la suspension de la procédure en cours, ce dont les trois candidats ayant remis une offre finale seront rapidement informés.

Je vous propose, après la fin du conseil, que l'ensemble des élus restent dans la salle du foyer pour les photographies d'usage.

Vous vouliez intervenir *in fine* ?

M. Sainte Fare Garnot – Je vous laisserai conclure M. le Maire, c'est bien normal. Avant de revenir sur certains points et de vous donner mon sentiment sur un projet dont vous savez bien qu'il a été beaucoup porté par la majorité précédente, je voulais, simplement et de manière posée, vous demander de préciser vos intentions.

Vous suspendez le dossier. Soit ! Faut-il entendre que sur le fond vous avez déjà fixé votre politique ? Vous pourriez avoir des préférences différentes dans la limite de ce que le droit permet. Ce serait compréhensible. Entendez-vous construire un équipement sur le même site ou bien ailleurs ; deux équipements ; sous quelle forme ? C'est important avant que je me positionne sur ce que vous proposez ce soir. Vous demandiez à l'instant au conseil de prendre acte. Faut-il comprendre que vous entendiez que nous votions ou est-ce une décision du maire dont vous donnez l'information ?

M. le Maire – Je l'ai précisé. C'est une information. Je n'ai rien à cacher. J'ai proposé que soit posé le projet lui-même entre les mains des membres du bureau communautaire. Ce sera le cas le 7 mai.

M. Sainte Fare Garnot – Nous avons, vous le savez, des points de vue très différents sur ce dossier. Une partie de la campagne s'est déroulée autour de cette question. C'est après tout l'utilité d'une campagne.

J'aimerais éclairer notre conseil sur divers points que vous avez soulevés. Puisque vous n'avez pas fermé la discussion, je le propose sous la forme d'une contribution, d'une réflexion collective et non pas d'une attaque ou d'une opposition. Après deux ans et demi de travail, j'ai voulu que la démocratie soit respectée. J'étais en mesure, compte tenu de l'accord financier de l'agglomération, de signer ce contrat avant les élections. Je n'ai pas voulu le faire par respect des Neversois et de la démocratie. Je souhaite que les choses soient dites et connues de manière à ce que la nouvelle équipe, portée par une majorité neversoise, puisse signer le contrat qu'elle souhaitera signer. Cela vous permet aujourd'hui de pouvoir statuer.

Vous avez pour le moment un point de vue tranché sur ce dossier. Je tiens à ce dossier. Au-delà des désaccords électoraux puisque ce sujet est derrière nous, je crois que le projet est bien proportionné. Nous l'avons documenté. En termes de mètre carré de bassin, ce projet correspond, après analyse d'un cabinet d'experts, parfaitement extérieur à nos considérations électorales ou politiques. Nous sommes sur un besoin qui correspond au mètre carré existant de la piscine des Bords de Loire. Je vous demande de tenir compte de ce point. Vous ne l'avez pas rappelé ce soir et j'y suis sensible. Il n'y a pas disproportion. Parfois, des mots plus égyptiens étaient évoqués ! Quand on connaît le dossier, c'est sans rapport avec la réalité.

J'aimerais remercier les services municipaux qui ont travaillé sur ce dossier, depuis de nombreux mois, pour la qualité de leur accompagnement. Vous avez dit que le projet était hésitant. Non il est solide, vous le constaterez, sur le fond. Il est attractif. Il y a un besoin, vous l'avez dit. Le site a un potentiel formidable, le bassin de la Jonction. Nous aurions la possibilité de tourner Nevers vers le fleuve, encore plus avec un équipement public qui amènera les Neversois à traverser le pont régulièrement et avoir une vue sur le fleuve. C'est l'effet carte postale que nous avons inscrit dans le programme. Sur la Loire, nous sommes d'accord. Il n'est pas inutile parfois de souligner ce sur quoi nous pouvons nous retrouver, stratégiquement et politiquement. Cet équipement peut servir la cause de la Loire à Nevers. Puisque vous n'avez pas totalement fermé la porte, je souhaite que le temps de réflexion que vous allez prendre puisse peut-être rejoindre des chemins qui ont été les nôtres. J'en serais sincèrement très heureux. Si dans quelques années cet équipement se fait, je serai, avec les élus neversois, le premier à m'en féliciter.

Sur la question de la relation avec l'agglomération, puisque vous réinventez la démocratie, vous pensez qu'avant vous elle n'existait pas.

M. le Maire –

Je ne faisais qu'une information M. Sainte Fare Garnot. Si vous voulez bien terminer. Nous ne sommes pas dans un débat !

M. Sainte Fare Garnot – Les élus de l'agglomération ont discuté 18 mois sur le dossier. Je ne sais pas si c'est une erreur factuelle ou une volonté, sachez que l'idée que nous n'aurions pas négocié avec nos voisins est fausse. Nous avons pris un an et demi de discussions pour arriver à un vote à l'unanimité en conseil communautaire, sur le projet d'agglomération 2014-2020. Lequel avait dans le volet grands équipements pour grande proposition la piscine. Cela a été voté à l'unanimité. Si votre réflexion allait vers cet équipement, le terrain est préparé pour que l'agglomération puisse s'y retrouver. C'est notre intérêt collectif. Si vous faites autrement, nous en serons désolés. La porte n'étant pas fermée, j'ai confiance en la nature humaine. Je me dis que peut-être nous pourrions tomber d'accord.

M. le Maire – J'étais trop gentil en parlant de disproportion. J'aurais pu dire un projet abracadabrantesque ou dantesque... Vous ouvrez la porte à un débat que je ne souhaite pas reprendre ce soir. Nous l'avons suffisamment fait. Je rappelle que c'est vous qui avez porté ce sujet dans le cadre de la campagne électorale. Les Neversois ont fait un choix par rapport à ce projet. Je ne veux pas vous décevoir. Le projet tel que présenté sera renoncé par la ville de Nevers. Je procède par étapes. J'ai suspendu. Je souhaite que les actuels membres et les vice-présidents de Nevers Agglomération en prennent connaissance, réfléchissent. Les accords qui pouvaient y avoir au sein de la précédente mandature ne sont plus tout à fait dans la mentalité des nouveaux élus. Nevers Agglomération fera un choix qui lui sera propre, sans forcément se référer aux choix antérieurs qui avaient un certain nombre de contraintes. J'ose espérer que nous ne les connaissons plus désormais.

Je vous remercie de votre attention. Je vous demande, si vous voulez bien, de consacrer encore quelques minutes à la ville de Nevers, pour vous faire photographier, dans la salle du foyer.

Merci. Bonne soirée.

*M. le Maire lève la séance à 23 h 00.*

Les secrétaires de séance

Le Maire

*Guy GRAFEUILLE*

*Denis THURIOT*

*Delphine FLEURY*